



APPEL A PROPOSITIONS

Recrutement Partenaires de Mise en Œuvre des activités du Spotlight

N° Appel à propositions : 1

Table des Matières

APPEL A PROPOSITIONS.....	1
SECTION 1 : LETTRE D'APPEL A PROPOSITIONS.....	2
SECTION 2 : FICHE DE L'APPEL A PROPOSITIONS.....	3
SECTION 3 : INSTRUCTIONS AUX ORGANISATIONS SOUMISSIONNAIRES.....	4
RECOMMANDATIONS GENERALES POUR LES PROPOSITIONS.....	8
LOT 1 : REFORMES LEGISLATIVES ET POLITIQUES.....	12
LOT 2 : REPOSE INSTITUTIONNELLE.....	175
LOT 3 : PREVENTION DES VIOLENCES.....	220
LOT 4 : AMELIORATION DES SERVICES.....	286
LOT 5 (PILIER 6) : MOUVEMENT FEMININ.....	31
SECTION 5 : DOSSIER DE CANDIDATURE.....	353
ANNEXE I - Exigences obligatoires / critères de préqualification.....	397
Annexe II - Formulaire de soumission de proposition technique.....	408
ANNEXE III - Document de check-list pour l'évaluation des capacités.....	431
ANNEXE IV - Formulaire d'engagement SEA.....	442
Annexe V: Expériences similaires de l'organisation soumissionnaire et de son partenaire.....	486
Annexe VI – Formulaire de Document de projet.....	497
Annexe VII – Cadre de résultats.....	530
Annexe VIII - Budget.....	574
Annexe IX - Vendor Profile.....	585

APPEL A PROPOSITIONS

Recrutement Partenaires de Mise en Œuvre des activités du Spotlight

N° Appel à propositions : 1

Section 1 : Lettre d'appel à propositions

ONU Femmes prévoit d'engager des partenaires d'exécution tel que défini conformément à ces documents.

ONU Femmes invite les soumissionnaires qualifiés à soumettre des propositions scellées pour répondre aux exigences définies dans le mandat d'ONU Femmes. Les propositions doivent parvenir à ONU Femmes à l'adresse courriel indiquée au plus tard le 18 avril 2020 à 23h59.

Cet appel à propositions ONU Femmes comprend les sections ci-dessous et une série d'annexes qui seront complétées par les soumissionnaires et retournées avec leur proposition :

Section 1 : Lettre d'appel à propositions (ce document)

Section 2 : Fiche de l'appel à propositions

Section 3 : Instructions aux organisations soumissionnaires

Section 4 : Description des services requis et conditions d'éligibilité

Annexes de l'appel à propositions à compléter obligatoirement :

- Annexe 1 Exigences obligatoires / critères de préqualification
- Annexe 2 Formulaire de soumission de proposition technique et financière
- Annexe 3 Liste de contrôle d'évaluation des capacités
- Annexe 4 Formulaire d'engagement SEA
- Annexe 5 Expériences similaires de l'organisation soumissionnaire et de son partenaire
- Annexe 6 Formulaire de Document de projet
- Annexe 7 Cadre de résultats
- Annexe 8 Budget
- Annexe 9 Vendor Profile

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir de plus amples renseignements en prenant contact avec ONU Femmes à travers cette adresse e-mail : info.haiti@unwomen.org



Mme Dédé Ekoué

Représentante du bureau ONU Femmes

APPEL A PROPOSITIONS

Recrutement Partenaires de Mise en Œuvre des activités du Spotlight

N° Appel à propositions : 1

Section 2 : Fiche de l'appel à propositions

Programme : **SPOTLIGHT**
Nom officiel du projet : **INITIATIVE SPOTLIGHT DE LUTTE CONTRE LES VBG**
E-mail: info.haiti@unwomen.org
Numéro de téléphone : **+ (509) -2813-0754**
Date d'émission : **17 mars 2020**

Rencontre d'explication avec la société civile

Date : 23 mars 2020
Heure : 10H-12H

Demandes d'éclaircissements à soumettre par email avant le:

Date : 26 mars 2020
Heure : 23h59

Délai de réponse aux demandes d'éclaircissements :

Date : Deux (2) jours après la demande

Proposition à soumettre au plus tard le :

Date : 18 avril 2020
Heure : 23h59

Date prévue pour sélection du partenaire :

Date : 30 avril 2019

Date prévue pour début du partenariat :



Date de début :

15 mai 2020

APPEL A PROPOSITIONS

Recrutement Partenaires de Mise en Œuvre des activités du Spotlight

N° Appel à propositions : 1

Section 3 : Instructions aux organisations soumissionnaires

Introduction

ONU Femmes invite les parties qualifiées à soumettre des propositions techniques et financières pour fournir des services énoncés dans le présent appel à propositions selon les conditions énumérées.

Une description des services requis est décrite à la Section 4 intitulée « Termes de référence ».

ONU Femmes peut, à sa discrétion, annuler ou modifier les services demandés pour tout ou partie. Les soumissionnaires peuvent retirer la proposition après soumission, à condition que l'ONU Femmes reçoive un avis écrit de retrait avant la date limite fixée pour la soumission des propositions. Aucune proposition ne peut être modifiée après la date limite de soumission de la proposition.

Toutes les propositions restent valables et ouvertes à l'acceptation pour une période de 90 jours civils après la date prévue pour la réception des propositions. Une proposition valable pour une période plus courte peut être rejetée. Dans des circonstances exceptionnelles, ONU Femmes peut solliciter le consentement de l'organisation soumissionnaire à une prolongation de la période de validité. La demande et les réponses y afférentes doivent être faites par écrit.

À compter de la publication de cet appel à propositions, toutes les communications doivent être adressées uniquement à ONU Femmes par l'intermédiaire de l'adresse électronique : info.haiti@unwomen.org ou l'adresse suivante : # 13 rue Stephen, Musseau, Port-au-Prince. Les organisations soumissionnaires ne doivent pas communiquer avec d'autres membres du personnel d'ONU Femmes au sujet de cet appel à propositions.

Coûts de la proposition

Les coûts de préparation de la proposition, de la participation à d'éventuels ateliers et conférences préparatoires, réunions, missions etc. sont à la charge des organisations soumissionnaires indépendamment des résultats du processus d'appel à propositions. Les propositions doivent offrir les services pour la totalité des besoins ; les propositions n'offrant qu'une partie des services seront rejetées.

Eligibilité

Les soumissionnaires doivent satisfaire à tous les critères obligatoires / critères de préqualification énoncés à l'annexe 2. Voir la section 10 ci-dessous pour plus d'explications. Les soumissionnaires recevront une note de réussite / d'échec dans cette section. Pour être pris en compte, les soumissionnaires doivent satisfaire à tous les critères obligatoires décrits à l'annexe 2. ONU Femmes se réserve le droit de vérifier toute information contenue dans la réponse de l'organisation soumissionnaire ou de demander des informations supplémentaires après la réception de la proposition. Des réponses incomplètes ou inadéquates, un manque de précision ou une fausse déclaration en répondant à des questions entraîneront une disqualification.

Demandes d'éclaircissements ou informations complémentaires

Les organisations soumissionnaires demandant des éclaircissements en lien avec cet appel à propositions peuvent contacter ONU Femmes par écrit à l'adresse électronique indiquée dans l'appel à proposition avant la date et l'heure spécifiées. ONU Femmes répondra par écrit à toutes demandes d'éclaircissements relatives à l'appel de propositions sous réserve qu'elles soient reçues avant la date limite indiquée ci-dessus. Des copies écrites de la réponse d'ONU Femmes (y compris une explication de la question, mais sans identification de la source à l'origine de la demande d'éclaircissements) seront affichées en utilisant la même méthode que la publication originale de ce document. Si l'appel à propositions a fait l'objet d'une publicité publique, les réponses à toute demande d'éclaircissement (y compris une explication de la requête mais sans identification de la source d'enquête) seront affichées et diffusées par les mêmes canaux.

Modifications aux documents de l'appel à propositions

A tout moment avant la date limite de soumission des propositions, ONU Femmes peut, pour quelque raison que ce soit, soit de sa propre initiative, soit en réponse à une demande d'éclaircissement formulée par un soumissionnaire, modifier les documents de l'appel à propositions par voie d'amendement. Les soumissionnaires seront avisés des modifications apportées aux documents de l'appel de propositions par les mêmes canaux que ceux ayant servi à la publication initiale. Pour les concours ouverts, toutes les modifications seront également affichées sur la source annoncée. Dans ce cas de figure, tenant compte de l'impact des modifications sur la formulation des propositions, ONU Femmes pourra prolonger la date limite de soumission de la proposition.

Langue de la proposition

Les propositions, ainsi que tous les documents annexes, devront être rédigés en français ou en créole haïtien. Les documents rédigés dans une autre langue devront être accompagnés d'une

traduction appropriée en français. La responsabilité de la traduction et de l'exactitude de celle-ci incombera au soumissionnaire.

Soumission de la proposition

Toutes les propositions doivent être envoyées uniquement par courrier électronique et à l'adresse suivante : info.haiti@unwomen.org

Les propositions doivent être reçues dans les délais stipulés (date et heure) et par les moyens de soumission indiqués dans le présent appel de propositions. Les propositions reçues par ONU Femmes après la date et l'heure d'échéance pourront être rejetées. ONU Femmes ne sera pas responsable des retards causés par des problèmes de réseau ou autres.

L'attestation d'admissibilité et l'autorisation de signature du soumissionnaire contenues dans le présent appel à propositions doivent être signées par un représentant dûment autorisé à signer des contrats et à lier l'organisation. La signature sur le certificat indique que le soumissionnaire a pris connaissance de cet appel de propositions, comprend et accepte ses modalités et conditions.

La proposition soumise servira de base à d'éventuels échanges avec ONU Femmes. ONU Femmes et l'organisation soumissionnaire pourront lors d'échanges dans le cadre du processus de sélection amender la proposition initiale afin de l'adapter aux exigences de programmation.

Demande complémentaire en lien avec les propositions

Pour faciliter l'examen et l'évaluation des propositions, ONU Femmes peut contacter les soumissionnaires afin d'obtenir des éclaircissements sur les propositions soumises. Les demandes et leurs réponses devront être formulées par écrit. A ce stade, ONU Femmes ne pourra formuler aucune recommandation de modification à la substance de la proposition et l'organisation soumissionnaire ne pourra pas en formuler non plus.

Devise de la proposition

Tous les budgets doivent être formulés en Gourdes haïtiennes (HTG).

ONU Femmes se réserve le droit de rejeter toute proposition soumise dans une autre devise.

Indépendamment de la devise des propositions reçues, le contrat sera toujours émis et les paiements ultérieurs seront effectués dans la devise obligatoire pour la proposition.

Format et signature de la proposition

La proposition doit être dactylographiée et doit être signée par l'organisation soumissionnaire ou une ou plusieurs personnes dûment autorisées à engager l'organisation. L'organisation soumissionnaire doit utiliser l'ensemble des formats indiqués en annexe.

En cas de procuration, celle-ci doit être jointe à la proposition.

Une proposition ne doit pas contenir d'interlignage, d'effacement ou d'écrasement, sauf si cela est nécessaire pour corriger les erreurs commises par le promoteur, auquel cas ces corrections doivent être paraphées par la ou les personnes qui signent la proposition.

Issue du processus de sélection

Sur la base du processus d'évaluation des propositions, ONU Femmes procèdera à la sélection du partenaire dont l'offre aura été considérée comme la plus susceptible de répondre aux besoins identifiés.

ONU Femmes se réserve le droit de mener des négociations avec les organisations soumissionnaires sur le contenu de la proposition (stratégies, budget etc.).

Dans le cadre du processus de sélection, ONU Femmes pourra, avec l'accord des soumissionnaires et sans que cela ne constitue une quelconque garantie de sélection, procéder à une évaluation de capacités des organisations soumissionnaires.

Les organisations non retenues seront informées par courrier électronique de l'issue du processus.

L'organisation sélectionnée conclura avec ONU Femmes un accord de partenariat selon les procédures applicables de ONU Femmes.



RECOMMANDATIONS GENERALES POUR LES PROPOSITIONS

- Les soumissionnaires sont fortement encouragées à travailler directement avec les organisations locales ou communautaires pour la mise en œuvre des activités. Elles doivent dans leurs offres fournir des informations détaillées sur l'engagement des organisations communautaires dans la mise en œuvre des activités. Par exemple, tout demandeur doit élaborer un plan d'engagement des organisations locales ou de base pour des extrants/activités spécifiques.
- Les soumissionnaires doivent prioriser l'utilisation des méthodologies participatives et la mobilisation des réseaux de femmes et de la société civile, et des approches novatrices pour obtenir des résultats, en tenant dûment compte de l'efficacité, de l'efficience et de la durabilité attendues, dans le strict respect du principe « **do no harm** » (qui ne nuit pas aux femmes, aux filles et aux groupes marginalisés).
- L'expérience antérieure du soumissionnaire avec les Nations Unies n'est pas un critère pertinent, même s'il peut constituer dans certaines hypothèses, un atout.
- Les organisations sont encouragées à présenter une demande par l'intermédiaire d'un consortium pour permettre aux organisations communautaires, locales et de base de postuler conjointement par l'intermédiaire d'un consortium plus vaste qui dispose de plus de ressources et de capacités pour élaborer et soumettre une proposition réussie. Cela permet aux organisations locales et de base disposant d'une capacité d'absorption limitée de se répartir les tâches en fonction de leurs capacités respectives. Par ailleurs, dans le cadre d'un consortium ou un partenariat conjoint comportant des entités distinctes, les parties au consortium doivent désigner formellement le représentant légal du consortium, ainsi que l'étendue de ses pouvoirs. Dans tous les cas, ce représentant légal doit avoir reçu les pleins pouvoirs d'agir sans restriction aucune pour le compte du groupe, et d'engager leurs responsabilités individuelles ou collectives. La convention de consortium doit être produite au même moment que le dossier de candidature et définir clairement les rôles et responsabilités de chaque membre. Dans tous les cas, aucun membre du consortium ne peut soumettre à titre individuel ou être membre d'un autre consortium pour le même lot.
- Un soumissionnaire peut postuler pour plus d'un pilier. Mais il ne peut assumer la gestion de plus d'un pilier. Cependant, il peut être membre d'un consortium qui met en œuvre un pilier différent de celui qu'il assume à titre principal.
- Un soumissionnaire peut postuler pour plus d'un pilier. De même, il peut s'engager pour plus d'un département dans le pilier 3. Mais il ne peut s'engager pour la gestion de plus de deux (02) piliers. De même, il ne peut s'engager pour plus de 02 départements dans le pilier 3. Cependant, le soumissionnaire dans le pilier 04 peut s'engager dans tous les 4 départements. Par ailleurs, il peut être membre d'un consortium qui met en œuvre un ou des piliers différents de ceux dans lesquels il est engagé à titre principal, ou encore d'un consortium qui met en œuvre des interventions du pilier dans d'autres départements que celui/ceux au sein duquel/desquels, il intervient à titre principal. Dans ces derniers cas, il ne peut être le demandeur principal.
- Les soumissionnaires doivent faire des aménagements budgétaires pour assurer le renforcement des capacités des sous bénéficiaires.

- Les soumissionnaires doivent indiquer la manière dont ils entendront encadrer les organisations de base ou locales, de sorte à rassurer quant à leur capacité fiduciaire et la production des livrables dans les délais.

APPEL A PROPOSITIONS

Recrutement Partenaires de Mise en Œuvre des activités du Spotlight

N° Appel à propositions : 1

SECTION 4 : TERMES DE REFERENCE

Contexte global de l'intervention

En septembre 2017, l'UE et l'ONU ont lancé un partenariat conjoint ambitieux pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles dans le monde. Il s'inscrit de ce fait dans le renforcement du partenariat mondial pour le développement, à travers, d'une part, la recherche de partenariats efficaces multi acteurs (gouvernement national, gouvernements locaux, société civile, secteur privé, entre autres) pour combattre le fléau de la violence faite aux Femmes et aux Filles (VFFF) et, d'autre part, à travers les efforts qui seront déployés dans le cadre d'une mobilisation de ressources afin de permettre la démultiplication de l'expérience Spotlight lors d'une deuxième phase du programme. L'Initiative vise à mettre fin à toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, en ciblant celles qui sont les plus répandues et contribuent à l'inégalité entre les sexes dans le monde. Elle déploiera des investissements ciblés à grande échelle en Asie, en Afrique, en Amérique latine, dans le Pacifique et dans les Caraïbes, dans le but d'améliorer la vie des femmes et des filles.

Haïti est l'un des pays des Caraïbes à bénéficier de cette initiative transformatrice. En effet, le pays est déclaré éligible au financement de l'Initiative Spotlight (IS) car il se distingue par un niveau élevé de violences basées sur le genre, et plus spécifiquement, les violences familiales, qui est le thème central pour Haïti. Le programme pays Spotlight Haïti ambitionne donc de créer un cadre permettant de protéger les femmes et les filles contre les violences familiales tels que le viol, l'inceste, le harcèlement sexuel et psychologiques, les privations et restrictions de libertés, les violences physiques etc. Il a également pour ambition d'assurer une prise en charge holistique des femmes et filles survivantes de violences. Il met un accent particulier sur les besoins spécifiques des groupes exposés à de multiples formes de discriminations.

Le programme national de l'Initiative Spotlight Haïti est un programme triennal, financé conjointement par l'Union Européenne et les Nations Unies, dont l'ambition ultime est de systématiser l'application et le respect des droits des femmes tels que contenus dans les normes juridiques internationales, au sein de la société haïtienne, de sorte à sécréter à terme, une société égalitaire, harmonieuse, et développée sur les plans économique, politique social et humain. De manière plus directe, le programme entend déployer une batterie d'approches, de stratégies et d'actions pour prévenir les violences au sein de la société en général, protéger les femmes et les filles contre les violences familiales tels que le viol, l'inceste, le harcèlement sexuel et moral, les privations et restrictions de libertés, les bastonnades, les blessures etc. Il a également pour

ambition directe d'assurer une prise en charge holistique des survivantes de violences. Afin de parvenir à opérer un changement significatif, l'Initiative Spotlight s'articulera autour de six piliers qui fonde sa théorie du changement dont la consistance et l'efficacité ont été vérifiés : (1) l'amélioration de l'environnement législatif et politique pour qu'il soit conforme aux conventions internationales ; (2) le renforcement des capacités des institutions nationales en matière d'application de la loi et de planification stratégique visant à mieux intégrer l'élimination des violences faites aux femmes et filles dans leurs stratégies nationales et budgets sectoriels ; (3) la promotion des normes et valeurs sociales protectrices des femmes et des filles contre les violences ; (4) la disponibilité et l'accès aux services de qualité pour une prise en charge holistique et équitable à l'endroit des victimes/survivantes ; (5) la disponibilité de données statistiques quantitatives et qualitatives actualisées ; et (6) la structuration du mouvement féminin en vue d'accroître leur capacité à influencer les politiques et le changement social.

Conformément au principe de l'Agenda 2030, qui prévoit de ne laisser personne pour compte, les 12 principaux groupes cibles identifiés pour l'Initiative Spotlight de la République d'Haïti sont : (1) les femmes et les filles vivant dans les zones rurales ; (2) les LGBTI ; (3) les femmes et les filles handicapées ; (4) les femmes et les filles vivant avec le VIH, en particulier les adolescentes; les femmes et filles chefs de ménages (5) ; les femmes et filles travailleuses domestiques (6) ; les femmes et filles professionnelles de sexe (7) ; les filles hors du système scolaire (8) ; les Femmes et filles vivantes dans les zones urbaines (9) ; les Femmes et filles touchées par le changement climatique (10) ; les femmes et filles travailleuses migrantes (11) ; les femmes âgées (12).

LOT 1 : REFORMES LEGISLATIVES ET POLITIQUES

1- CONTEXTE SPECIFIQUE

L'analyse du contexte haïtien permet de dire qu'en dépit de la signature et de la ratification des conventions internationales devant systématiquement abroger toutes lois non conformes aux exigences de ces conventions, le cadre légal haïtien requiert de profonds changements pour mieux prévenir et protéger les femmes et les filles contre les différents types de violence car il ne protège pas assez les femmes et les filles contre les discriminations du fait de l'obsolescence de plusieurs dispositions légales. Le décret de 2005 a amendé le Code pénal en érigeant quelques infractions en matière sexuelle mais ne circonscrit pas ces infractions.

Suites aux recommandations du comité de la CEDEF en 2016, des réformes légales ont été entamées pour réviser en profondeur les lois contradictoires et particulièrement le Code Pénal et le Code civil et d'Instruction Criminelle Haïtien. L'avant-projet de code pénal et de code de procédures pénales ont été déposés au Sénat en 2017 et n'ont pas encore été votés par le Parlement. Le récent projet de loi sur la prévention, la sanction et l'élimination des VFFF a été également déposé au Sénat de la République le 3 avril 2018. En conformité avec le rapport national CEDEF 2014 et les recommandations de l'EPU (Examen Périodique Universel) de juin 2017, le gouvernement haïtien s'est engagé à supprimer les lois discriminatoires à l'égard des femmes et de filles. Dans le cadre de l'initiative « Egalité devant la loi : Éliminer les lois discriminatoires », un partenariat avec les autorités nationales est en cours pour la mise en place d'un processus holistique et participatif en vue d'identifier, évaluer et éliminer les dispositions discriminatoires dans le cadre juridique.

En plus de la faible protection des femmes à travers la législation, il existe d'autres barrières d'accès à la justice pour les survivantes de violence et elles ont fait l'objet des recommandations du Comité de la CEDEF. La nécessité et les contraintes d'obtention d'un certificat médical, les obstacles de la langue et de l'éducation, l'inexistence d'un système véritable d'assistance légale, le poids des normes sociales sur les survivantes, et la discrimination exercée par les prestataires de services font partie des blocages mentionnés. En ce qui concerne les lacunes du système d'assistance juridique, il convient de préciser que la formulation de la loi oriente les agents chargés d'implémenter la loi, à prioriser les personnes détenues en excluant les femmes survivantes de violences. Plusieurs de ces contraintes sont considérées dans le Plan national de lutte contre les violences envers les femmes de 2017-2027 et seront adressées durant sa mise en œuvre. De plus, le pays, à travers le MCFDF, a défini une Politique nationale d'égalité femmes hommes, et l'élimination de toutes les formes de violence faites aux femmes et aux filles est l'une des orientations stratégiques.

En réponse à ce contexte, le programme – pays a prévu dans la perspective des réformes législatives et politiques, d'engager des interventions visant d'une part ; à renforcer les capacités des partenaires aux niveaux national et local, de sorte à leur permettre d'évaluer les lacunes et de rédiger de nouvelles lois et/ou renforcer la législation existante pour mettre fin à la violence domestique ; et d'autre part, a renforcer leurs capacités à élaborer et budgétiser des plans

d'action nationaux et/ou locaux basés sur des évidences pour mettre fin à la violence. Il s'agit respectivement de :

1. Amélioration de la compréhension des forces vives de la nation sur les enjeux des réformes politiques et législatives et appui au développement des connaissances des masses communautaires sur la législation interne et internationale sur les VFFF.
2. Assistance technique pour l'évaluation du cadre législatif et des politiques publiques d'après les normes, directives et recommandations internationales en matière d'élimination des violences familiales et la protection des groupes exposés aux formes croisées de discriminations, et l'appui à la formulation de nouveaux cadres législatifs et politiques conformes.
3. Renforcement des capacités techniques et institutionnelles des acteurs de défense des droits des femmes (associations et réseaux de défense des droits des femmes) pour l'élaboration et la budgétisation des plans d'actions qui intègrent les VBG et le suivi alternatif de la mise en œuvre de la budgétisation des plans nationaux et sectoriels.

2- OBJECTIFS ET DESCRIPTION DES INTERVENTIONS

2.1- OBJECTIFS DU LOT 1

2.1.1- OBJECTIF GLOBAL

Contribuer à la mise en place des cadres législatifs et politiques, basés sur des preuves et conformes aux normes internationales en matière de droits humains, et de lutte contre les VFFF.

2.1.2- OBJECTIFS SPECIFIQUES DU LOT 1

- Favoriser le renforcement des capacités des partenaires aux niveaux national et local pour évaluer les lacunes et rédiger de nouvelles lois et / ou renforcer la législation existante pour mettre fin à la violence.
- Favoriser le renforcement des capacités des partenaires nationaux et locaux pour élaborer et budgétiser des plans d'action nationaux et/ou locaux basés sur des évidences pour mettre fin à la violence.

2.3- DESCRIPTION DES INTERVENTIONS

Intervention 1 : Amélioration de la compréhension des forces vives de la nation sur les enjeux des réformes politiques et législatives et appui au développement des connaissances des masses communautaires sur la législation interne et internationale sur les VFFF.

Sites : Les 10 départements du pays

Objectifs spécifiques

- Produire un document d'argumentaire de plaidoyer qui fonde en pertinence et en opportunité le projet de réformes législatives et politiques
- Déployer une campagne de plaidoyer basée sur la diffusion aux plans national et local des contenus du document d'argumentaire de plaidoyer
- Mobiliser les soutiens importants au projet de réformes législatives et politiques

Resultats attendus

- Les forces vives de la nation disposent d'une compréhension fine des enjeux des réformes législatives et politiques, et s'engagent à soutenir le projet
- Les communautés locales et nationales ont une meilleure connaissance du cadre normatif national et international sur les droits des femmes, des enfants et des autres groupes marginalisés

Livrables

- 01 document d'argumentaire de plaidoyer en faveur des réformes législatives et politiques pour l'élimination des violences faites aux femmes et aux filles
- 01 document de pétition contenant au moins 1000 signatures de personnalités favorables
- 01 diner parlementaire en 2020 et 01 diner parlementaire en 2021
- 01 conférence publique dans chaque département, soit 10 conférences publiques
- Au minimum 5500 personnes reçoivent des contenus du document de plaidoyer

Responsabilités spécifiques

- Assurer l'organisation matérielle/logistique des conférences (publiques) départementales, des dîners parlementaires et d'un séminaire gouvernemental
- Produire et dupliquer un document d'argumentaire de plaidoyer
- Assurer la dissémination des contenus du document d'argumentaire de plaidoyer aux niveaux national et communautaires.
- Produire une pétition des forces vives de la nation en faveur des réformes projetées

Bénéficiaires directs : femmes (1500), Hommes (2500), Garçons (800) et filles (700)

Durée : 12 semaines non continues

Intervention 2 : Assistance technique pour l'évaluation du cadre législatif et des politiques publiques d'après les normes, directives et recommandations internationales en matière d'élimination des violences familiales et la protection des groupes exposés aux formes croisées de discriminations, et appui à la formulation de nouveaux cadres conformes.

Sites : 4 départements : Ouest (Aire Métropolitaine), Grand'Anse, Sud, Nord Est

Objectifs spécifiques de l'intervention

Renforcer la sensibilité au genre des hauts cadres des sectoriels clés et des communes, de sorte à leur permettre d'évaluer les cadres législatifs, programmatiques et politiques, et de formuler de manière autonome de nouveaux cadres conformes aux normes en matière d'élimination des VFFF.

Resultats attendus

- Les capacités des cadres supérieurs des sectoriels clés et des communes du programme sont renforcées sur la méthodologie d'intégration des violences familiales dans les lois, décisions, règlements, protocoles et politiques sectorielles et communales
- Les lois, décisions, règlements, protocoles et politiques sectorielles et communales sont évalués à l'aune des directives et recommandations internationales
- Des projets de cadres politiques et programmatiques réformés sont disponibles au sein des sectoriels et des communes du programme
- Des projets de cadres législatifs réformés sont disponibles

Livrables

- 01 manuel de formation
- 32 hauts cadres des 08 ministères sectoriels clés formés
- 26 maires formés
- 26 projets de plans d'actions communaux réformés
- Des cadres politiques, programmatiques réformés au sein de chacun des 08 ministères sectoriels
- Un manuel d'intégration des VFFF dans les ministères sectoriels, y compris le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF)
- Des projets de textes de lois réformés

Responsabilités spécifiques

- Organiser des séminaires de formation des cadres et maires sur l'évaluation des cadres politiques, programmatiques et législatifs à l'aune de l'élimination des violences familiales
- Organiser des séminaires-ateliers impliquant ces hauts cadres et maires en vue de l'évaluation des cadres politiques, programmatiques législatifs actuels, et la formulation conjointe de nouveaux cadres conformes aux normes et directives en matière d'élimination des violences familiales.
- Superviser la production des supports pédagogiques.

Bénéficiaires directs : 30 hauts cadres (40% de femmes) et 26 communes (40% de femmes)

Durée : 10 semaines non continues

Intervention 3 : Renforcement des capacités techniques et institutionnelles des acteurs de défense des droits des femmes (associations et réseaux de défense des droits des femmes) pour l'élaboration et la budgétisation des plans d'actions qui intègrent les VF et le suivi alternatif de la mise en œuvre de la budgétisation des plans nationaux et sectoriels.

Sites : 4 départements : Ouest (Aire Métropolitaine), Grand'Anse, Sud, Nord-Est

Objectifs spécifiques de l'intervention

Améliorer la capacité des défenseurs des droits des femmes, à programmer efficacement la lutte contre les violences familiales (VF) d'une part ; et d'autre part, à participer à la conception et à la mise en œuvre des politiques nationales et locales en matière de lutte contre les violences familiales

Resultats attendus

- 30 défenseurs des droits des femmes répartis dans les sites du programme, maîtrisent la démarche d'élaboration et de budgétisation des plans d'action basés sur l'évidence scientifique
- 30 défenseurs des droits des femmes répartis dans les sites du programme élaborent et budgétisent des plans d'action sensibles aux violences domestiques et basés sur l'évidence scientifique
- 30 défenseurs des droits des femmes répartis dans les sites du programme contribuent au suivi alternatif de l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques nationale et locale pour y garantir une intégration des VFFF conforme aux standards.

Livrables

- Un manuel de formation
- Un rapport de formation
- Des projets de plans d'action budgétisés
- Un rapport du suivi alternatif de la budgétisation des plans nationaux et sectoriels

Responsabilités spécifiques

- Recruter un consultant
- Organiser un séminaire de formation
- Monitorer l'élaboration des plans d'actions budgétisés qui intègre les VF par les défenseurs des droits des femmes
- Monitorer l'implication des défenseurs des droits des femmes dans le suivi alternatif de la budgétisation des plans nationaux et sectoriels

Beneficiaires directs : 30 leaders d'associations de défenseurs des droits des femmes : 50% de femmes, 30% d'Hommes, 20% de filles, 10% de garçons

Duree : 2 semaines non continues

2.4- CONTENU DE L'OFFRE TECHNIQUE

- La compréhension du mandat en articulant chaque intervention avec les objectifs du pilier.
- Une méthodologie globale déclinant les approches suivant les interventions, et une présentation claire et précise de l'approche d'intégration des groupes marginalisés pour chaque intervention.
- Un plan d'engagement des organisations locales et de base, qui met en évidence leur répartition géographique et les exigences en matière d'audit
- Un plan opérationnel détaillé du pilier 01 assorti d'un calendrier d'exécution
- Un plan de suivi-évaluation

- Elaborer une méthodologie pour évaluer les bénéficiaires indirects et déterminer le nombre de bénéficiaires indirects des interventions (en ségrégeant selon les groupes marginalisés)
- Elaborer une stratégie de pérennisation de chaque intervention
- Le (s) CVs assorti(s) des références des ressources humaines

LOT 2 : REPONSE INSTITUTIONNELLE

1- CONTEXTE SPECIFIQUE

La réponse institutionnelle à la lutte contre les violences faites aux femmes et filles intervient dans un contexte haïtien où toutes les données convergent pour attester du caractère faiblement sensible des institutions publiques aux VFFF, en dépit de la mise en place par le gouvernement, de plusieurs entités/structures/organes/mécanismes, qui dans les conditions de fonctionnement optimum, contribuerait amplement à juguler la tendance lourde des VFFF. Plusieurs raisons expliquent la cause de la faiblesse institutionnelle, telles que : 1/ La faiblesse de la Concertation Nationale contre les violences faites aux femmes qui ne dispose pas d'un fonctionnement pérenne, et qui peine à remplir ses missions efficacement ; 2/ Les plans sectoriels des ministères clés sont non seulement faiblement alignés sur le Plan national de lutte contre les violences faites aux femmes ; mais surtout, ils ne sont pas conçus suivant la démarche de la Planification et budgétisation sensible au genre (PBSG) qui devrait favoriser leur prise en compte budgétaire ; 3/ Les collectivités territoriales - conçues comme le rapprochement de l'Etat avec les populations - ne sont pas dotées des capacités (matérielles, techniques et financières) pour engager des actions de médiation sociale et communautaire en vue de faciliter l'accès des survivantes aux services ainsi que des actions visant à favoriser le développement de la culture des droits humains et de l'égalité des sexes dans les localités reculées ; 4/ La faible appropriation de la démarche PBSG par les ministères sectoriels, en plus du ministère des finances qui demeure un partenaire stratégique incontournable dans la lutte contre les VFFF ; 5/ La faible inclusion de la problématique de la violence familiale ou plus globalement des VFFF dans le processus PPBS des Objectifs de développement durable (ODD), afin de systématiser sa prise en compte dans toutes les initiatives visant la réalisation de l'agenda 2030 ; 6/ La faible capacité du comité interministériel sur les droits humains à faire le suivi de la dynamique des VFFF dans la société haïtienne ; 7/ La faible sensibilité au genre et aux VFFF du système national de gestion des risques et catastrophes qui contraste avec la fréquence et l'impact négatif de ces dernières sur la situation des femmes ; 8/ L'absence d'un mécanisme de protection de l'exploitation et des abus sexuels, ce qui entrave une réponse institutionnelle appropriée aux besoins des communauté ; 9/ Le manque de sensibilisation et de formation des acteurs clés sur les thématiques de genre, de rapports de pouvoir déséquilibré, de justice sociale, de non-discrimination, et de respect des droits humains, les empêchant de mieux contribuer à la prévention et à la réponse aux différents cas de VFFF.

En réponse à ce contexte, le programme – pays a prévu dans la perspective de la réponse institutionnelle, d'engager des interventions visant à doter les institutions nationales et locales pertinentes, des cadres conceptuels et outils méthodologiques leur permettant d'élaborer, de mettre en œuvre et de suivre des programmes basés sur des données de l'évidence qui préviennent et répondent aux violences familiales. Plusieurs interventions sont proposées pour ce faire :

Assistance technique à l'élaboration des lois des finances conformes à la BSG pour le financement des actions qui concourent à l'élimination des violences familiales & Appui à la concertation nationale pour le suivi de l'effectivité de la BSG contre les violences familiales au sein des ministères sectoriels clés.

Mise en place du Judicial monitoring and review system des cas de VBG enrôlés et mise en place du DASH risk-informed policy (appui à l'unité de la PNH en charge des violences familiales et autres VBG) par la systématisation d'un protocole dans le traitement des cas.

Renforcement des capacités des parlementaires dans le contrôle de l'action gouvernementale en matière d'élimination des violences contre les femmes et les filles,

Mise en place et dotation d'un groupe spécial inter commission de suivi, évaluation, et reporting de l'action publique & Appui à la concertation nationale en vue des actions de plaidoyer et de lobbying pour la mise en œuvre des recommandations du groupe spécial.

Renforcement des capacités des acteurs de la société civile dans le suivi alternatif des politiques publiques en matière d'élimination des violences contre les femmes et les filles, & mise en place et dotation d'un groupe spécial de suivi, d'évaluation et le reporting.

2- OBJECTIFS ET DESCRIPTION DES INTERVENTIONS

2.1- OBJECTIFS DU LOT 2

2.1.1- OBJECTIF GLOBAL

Favoriser l'appropriation par les institutions nationales et locales pertinentes, des cadres conceptuels et outils méthodologiques leur permettant d'élaborer, de mettre en œuvre et de suivre des programmes qui préviennent et répondent aux violences familiales, et qui sont basés sur des données de l'évidence.

2.1.2- OBJECTIFS SPECIFIQUES DU LOT 2

- Favoriser l'appropriation par les hauts fonctionnaires et décideurs des institutions nationales et locales pertinentes, des outils conceptuels et méthodologiques leur

permettant d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes fondés sur des données de l'évidence qui préviennent et répondent aux violences.

- Doter les institutions nationales et locales des mécanismes permettant d'accroître leur efficacité dans la réponse institutionnelle de la lutte contre les violences familiales.

2.2- DESCRIPTION DES INTERVENTIONS

Intervention 1 : Assistance technique a l'élaboration des lois des finances conformes à la BSG pour le financement des actions qui concourent à l'élimination des violences familiales & Appui à la concertation nationale pour le suivi de l'effectivité de la BSG contre les violences familiales au sein des ministères sectoriels clés.

Sites : Les 04 départements du pays

Objectifs spécifiques

- Mettre à la disposition des ministères sectoriels clés, des cadres méthodologiques et outils permettant de systématiser au sein de leurs institutions respectives, la Budgetisation Sensible au Genre (BSG)
- Mettre à la disposition de la Concertation Nationale des cadres méthodologiques et outils lui permettant d'opérer un suivi efficace de l'effectivité de la BSG au sein des sectoriels

Resultats attendus

- Les ministères sectoriels disposent d'un outil méthodologique permettant d'élaborer des projets de budget sensibles au genre ou aux violences familiales
- Les budgets annuels des sectoriels clés sont sensibles au genre ou aux violences familiales
- La Concertation Nationale dispose d'un outil méthodologique lui permettant de suivre et de reporter le processus de BSG au sein des sectoriels clés
- Plusieurs rapports de suivi de la BSG au sein des sectoriels clés est produit par la Concertation Nationale

Livrables

- Un guide methodologique adapte a chaque sectoriel
- Un manuel de formation des hauts fonctionnaires
- Des projets de budgets des sectoriels
- Un guide methodologique de la Concertation Nationale
- Des rapports de suivi de la Concertation Nationale

Responsabilites spécifiques

- Monitorer l'elaboration des budgets sectoriels
- Monitorer le suivi par la Concertation Nationale
- Organiser le seminaire de formation des Hauts fonctionnaires
- Organiser le seminaire de formation de la Concertation Nationale

Beneficiaires directs : femmes (20), Hommes (20)

Duree : 8 semaines non continues

Beneficiaires directs : 200 personnes

Duree : 15 mois non continus

Intervention 4 : Renforcement des capacités des acteurs de la société civile dans le suivi alternatif des politiques publiques en matière d'élimination des violences contre les femmes et les filles, & mise en place et dotation d'un groupe spécial de suivi, d'évaluation et le reporting.

Sites : 4 départements : Ouest (Aire Métropolitaine), Grand'Anse, Sud, Nord-Est

Objectifs spécifiques de l'intervention

- Améliorer les capacités des acteurs de la société civile dans le suivi alternatif des politiques publiques en matière d'élimination des violences contre les femmes et des filles.
- Doter la société civile nationale d'un instrument d'évaluation des politiques publiques en matière d'élimination des violences faites aux femmes et aux filles

Resultats attendus

- Les acteurs de la société civile sont outillés pour assurer un meilleur suivi alternatif du gouvernement en matière de lutte contre les VFFF
- Le société civile dispose d'un groupe spécial pour conduire le suivi alternatif des politiques publiques en matière d'élimination des violences faites aux femmes et aux filles
- Le groupe spécial produit des rapports trimestriels sur les politiques publiques

Livrables

- Un guide pratique du suivi alternatif des politiques publiques de la société civile
- Un plan d'action du groupe spécial assorti d'un plan de suivi et de reporting
- Rapport de l'atelier de formation des membres du groupe special
- 05 rapports de la commission spéciale

Responsabilites spécifiques

- Organiser un séminaire d'information et d'imprégnation du groupe spécial sur le fonctionnement du dispositif de suivi alternatif
- Editer le guide pratique du suivi alternatif de la société civile des politiques publiques en matière de lutte contre les violences familiales
- Produire des brochures et autres supports d'information
- Organiser les cérémonies de présentation des résultats du rapport de contrôle

Beneficiaires directs : 200 (50% femmes ; 30% hommes ; 20% filles ; 10% garçons)

Duree : 15 mois non continus.

2.3- CONTENU DE L'OFFRE TECHNIQUE



- La compréhension du mandat en articulant chaque intervention avec les objectifs du pilier.
- Une méthodologie globale déclinant les approches suivant les interventions, et une présentation claire et précise de l'approche d'intégration des groupes marginalisés pour chaque intervention.
- Un plan d'engagement des organisations locales et de base, qui met en évidence leur répartition géographique et les exigences en matière d'audit
- Un plan opérationnel détaillé du pilier 1 assorti d'un calendrier d'exécution
- Un plan de suivi-évaluation
- Elaborer une méthodologie pour évaluer les bénéficiaires indirects et déterminer le nombre de bénéficiaires indirects des interventions (en segmentant selon les groupes marginalisés)
- Elaborer une stratégie de pérennisation de chaque intervention
- Le(s) CVs assorti(s) des références des ressources humaines



LOT 3 : PREVENTION DES VIOLENCES

1- CONTEXTE SPECIFIQUE

Les VFFF persistent dans la société haïtienne malgré quelques évolutions encourageantes. Une analyse affinée des facteurs explicatifs de la persistance du phénomène permet de relever un ensemble d'éléments dont la résolution peut contribuer à infléchir la courbe. Il s'agit de :

- La prédominance du paradigme androcentrique structurant qui secrète des modèles patriarcaux d'organisation des rapports sociaux de sexe. Le refus de la domination par les femmes, ainsi que leur désir d'autonomisation et d'affranchissement de la tutelle maritale ou familiale peut être un des déterminants des violences faites aux femmes par leurs partenaires intimes ;
- l'influence non négligeable des leaders religieux sur les décideurs. La démocratie majoritaire fait peser sur les leaders politiques progressistes, de graves hypothèques sur leur carrière. Cette situation incline ces détenteurs d'enjeux à une posture minimaliste sur les questions sensibles à l'égalité des sexes ou les droits des minorités sexuelles ;
- la pauvreté endémique des femmes et des jeunes. La pauvreté oblige les femmes et les filles à consacrer leurs efforts quotidiens à la survie plutôt qu'à l'acquisition des « compétences de vie » ;
- le caractère éparé et faiblement structuré de la communication sur les Violences. Les acteurs utilisent diverses approches et stratégies de communication sur les violences auprès d'une même audience et parfois dans un même contexte. Cette cacophonie ne permet pas d'assurer une bonne articulation des interventions des différentes parties pour garantir une couverture exhaustive des cibles et de l'espace ; et finalement de permettre d'atteindre l'efficacité et l'efficacé des interventions.
- le discours religieux et les droits de la femme. Les confessions religieuses occupent une place importante dans la société haïtienne dont la majorité de la population est croyante. Elles jouent un rôle essentiel dans le processus de socialisation. Le discours religieux exerce ainsi une forte influence dans la construction de l'identité sexuelle et sur la structuration des rapports homme-femme. Le rôle des discours religieux dans le maintien de certains conservatismes, notamment les rapports sociaux de sexe défavorables aux femmes, est attestée de manière constante dans tous les rapports.
- la masse critique insuffisante des médiateurs sociaux (artistes, intellectuels, journalistes). Le rôle des médias dans la transformation sociale est central. Plusieurs décennies de lutte contre les VBG et de promotion de l'égalité des sexes ont permis de constituer, à l'échelle du pays, une masse de personnes favorables à la vision d'une société dépouillée des violences. Mais, celles-ci ne constituent pas encore une masse critique pour impulser le changement. Sur ce point, un fait mérite d'être mentionné, qui concerne une tendance sociale lourde : Les violences faites aux femmes et aux filles sont aussi le produit cumulé du "sexualisme", soit une tendance sociale qui structure les contenus communicationnels et artistiques, qui non seulement véhiculent



- abondamment le sexisme ; mais surtout, contribue à répandre une perception essentiellement sexuelle de la femme
- les insuffisances dans l'éducation à la santé de reproduction : Il subsiste un paradoxe entre la sexualité précoce des jeunes et la faible acquisition par ceux-ci des connaissances adéquates sur les droits sexuels et la santé reproductive. La faible position sociale des femmes et des filles en Haïti engendre des violences qui ont des conséquences sur leur santé et leur bien-être. Selon l'EMMUS de 2017, près de 23% de femmes ne sont pas impliquées dans la prise de décision concernant leurs soins de santé.
 - l'inexistence d'une stratégie globale de prévention favorisant la promotion de normes sociales qui s'applique à tous les segments de la société, et qui est conçue suivant une démarche participative et inclusive basée sur les évidences en vue de mettre un terme aux violences ;
 - l'inaptitude des acteurs de la chaîne judiciaire à adresser ou à intervenir de manière saine dans la gestion des discriminations basées sur le genre ainsi que la rugosité de leurs solutions, qui créent les conditions de la perpétuation des VBG ;
 - la question des VFFF, et des droits sexuels ne figurent pas encore dans les curricula de l'éducation nationale, alors même que cette intégration aurait permis de systématiser la prévention des comportements déviants;
 - l'inexistence d'un dialogue communautaire structuré autour de chaque collectivité territoriale en incluant les groupes minoritaires qui permettrait d'engager des actions adaptées et de portée locale pour changer les normes et pratiques sociales ;
 - la faible mobilisation et engagement des jeunes sur le thème spécifique des VFFF à travers leurs mouvements dans la transformation qualitative de la société, à travers des initiatives qui promeuvent via leurs médias, les relations saines basées sur le respect de tous et la dignité de chacun ;
 - la faible inclusion du secteur privé, notamment le sous-secteur de l'économie sociale, dans les démarches de prévention, alors même qu'en tant que milieu de socialisation et d'intenses échanges humains, notamment en ce qui concerne le partage d'expériences et de connaissances, ce secteur regorge d'un énorme potentiel pour produire un effet de levier sur les dynamiques sociales ;
 - la faible visibilité des thèmes spécifiques des VFFF parmi les médias et les leaders sociaux d'opinions (artistes, intellectuels, journalistes...) qui participent aux actions de prévention par la diffusion des contenus adaptés ;
 - la faible inclusion des VFFF ainsi que de la violence familiale dans les politiques d'évaluation et de gestion des risques et catastrophes.

2- OBJECTIFS ET DESCRIPTION DES INTERVENTIONS

2.1 OBJECTIFS DU LOT 3

2.1.1 OBJECTIF GLOBAL

Contribuer au changement des normes, attitudes et comportements sociaux inéquitables et inégalitaires entre les sexes aux niveaux communautaire et individuel pour prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles

2.1.1. OBJECTIFS SPECIFIQUES

- Plusieurs initiatives nationales et locales fondées sur des données probantes sont élaborées pour promouvoir des normes, des attitudes et des comportements équitables entre les sexes, y compris en ce qui concerne l'éducation sexuelle globale, conformément aux normes internationales, pour les établissements scolaires et non scolarisés.
- Plusieurs plateformes de défense des droits des communautés sont établies/renforcées pour élaborer des initiatives, y compris des dialogues communautaires, des campagnes d'information et de plaidoyer du public, afin de promouvoir des normes, des attitudes et des comportements équitables en matière de genre.
- Les décideurs des institutions non étatiques pertinentes et les principaux décideurs informels sont mieux en mesure de plaider en faveur de la promotion des normes, attitudes et comportements conformes aux idéaux d'égalité.

2.2- DESCRIPTION DES INTERVENTIONS DU LOT 3

Les interventions pour prévenir et répondre aux VFFF utilisent plusieurs approches complémentaires. Les interventions de mobilisation communautaire sont décisives dans la transformation des normes néfastes de genre car elles orientent la communauté à travers un processus de changement profond et progressif. Cette approche est complexe dans la mesure où elle suppose l'engagement d'une pluralité d'acteurs à tous les niveaux (leaders communautaires, hommes, femmes, jeunes, religieux, police, enseignants, leaders politiques...). Elle incorpore plusieurs stratégies allant du renforcement des capacités des groupes aux actions publiques et autres campagnes de plaidoyer. Elle emporte aussi des actions orientées vers le changement des perceptions et comportements qui créent le déséquilibre de pouvoir entre les garçons et les filles. Ainsi, une stratégie globale axée sur les initiatives de mobilisation communautaire et basées sur les données probantes seront développées et mises en œuvre. Les interventions du pilier 3 sont les suivantes :

- La capitalisation de la valeur symbolique et des perceptions sociales autour du sport en général dans la société et du football en particulier pour repositionner les rôles sociaux de genre. Il s'agit, par la promotion du football féminin, de changer les perceptions qui structurent les violences. Un partenariat sera déployé entre Spotlight et le comité olympique, la Fifa, la fédération nationale. Plusieurs événements sportifs impliquant l'équipe nationale féminine seront organisés à cette fin.
- La mise en œuvre d'un programme d'actions conjointes avec les associations religieuses (vaudou, catholique et protestant) en vue du changement des normes sociales. Il s'agit de capitaliser le pouvoir d'influence des leaders religieux, pour les inscrire à travers un partenariat, dans la dynamique globale de conscientisation des masses communautaires.
- La mise en place des initiatives d'appui aux femmes chefs de ménage ou non leur permettant d'accroître leurs propres connaissances et d'éduquer leurs filles dans le cadre d'une démarche de «**building social assets**» pour prévenir et éviter les violences familiales «**power to girls**». Concrètement, il s'agit de la construction d'actifs sociaux ou compétences de vie des jeunes filles et des femmes pour leur permettre de faire face aux contraintes, difficultés, menaces que la vie sociale/communautaire/familiale leur impose, et de leur permettre d'agir de manière autonome. Toutes les études révèlent de



manière constante une vulnérabilité des jeunes filles face aux VBG (discriminations familiales et sociales) et à l'épidémie du VIH. Globalement, elles ne sont pas outillées intellectuellement, techniquement et mentalement pour faire face aux pressions des familles (par rapport à la pression au mariage et à l'abandon de l'école), et de leur environnement (forte sollicitation sexuelle, sexualité précoce et à risque). Par exemple, un pourcentage élevé de jeunes filles ignore les techniques pour faire face à une situation de harcèlement sexuel à l'école, pour négocier les rapports sexuels protégés, pour contourner une situation de violences et discriminations familiales, pour bien gérer les menstruations et assurer ainsi une bonne hygiène menstruations et éviter les grossesses non désirées... Par ailleurs, les curricula de formation à l'école sur le VIH, la Santé sexuelle et Reproductive, les VBG ne sont non pas exhaustifs; mais aussi, les techniques et outils de transmission des contenus pédagogiques ne sont pas adaptés ou efficaces, compte tenu de la spécificité de la problématique. La systématisation des compétences sociales (social assets) ou compétences de vie chez les jeunes filles scolaires ou non scolaires se fera dans le cadre d'un partenariat avec le ministère des enseignements secondaires, de sorte à introduire pour une période de 18 mois, des espaces d'échanges entre les mentors/coachs et les jeunes filles, à l'effet de développer leurs compétences de vie. Plusieurs objectifs pédagogiques se rapportent à cette approche, et qui sont en lien avec les problématiques sus développés :

- ☞ connaître ses droits et faire connaître ses droits aux membres de son entourage
 - ☞ comprendre et gérer le stress induit par la pression des pairs, la famille, les hommes, la société
 - ☞ connaître son corps et les techniques de maintien de l'hygiène sexuelle
 - ☞ comprendre la psychologie des hommes/garçons et les rapports sociaux de sexe dans la société
 - ☞ comprendre les enjeux de l'école dans la vie
 - ☞ comprendre les formes de violences, et connaître les moyens de protection et de défense
 - ☞ comprendre et appliquer le leadership relationnel et transactionnel
 - ☞ connaître et appliquer l'estime et l'affirmation de soi
 - ☞ comprendre comment devenir autonome financièrement
 - ☞ comprendre le fonctionnement des services publics, et comment les activer
- La masculinité positive ou homme champion. Ils seront formés et mobilisés pour servir de relais communautaires du plaidoyer et d'autres activités de prévention. Le programme engagera une démarche d'identification afin de mobiliser un pool « d'homme champion » dans le cadre d'une sorte d'interprofession de volontaires composés de fonctionnaires à la retraite (policiers, gendarmes, huissiers, enseignants) et de personnalités de la société civile (avocats, leaders religieux, journalistes...), recrutés dans leur localité et mobilisés suivant un format Pro Bono à l'animation des activités d'encadrement des communautés et de soutien aux cibles. Ils seront déployés en binômes en milieux sociocommunautaires (suivant un modèle de porte à porte) pour disséminer les contenus auprès des masses masculines et féminines, afin de vulgariser les normes positives/favorables aux droits des femmes, et des enfants, de communiquer sur le programme, et de fournir les informations utiles aux groupes cibles, dans le but ultime de préparer l'environnement à l'acceptation sociale des projets de réformes législatives. Les leaders et relais sociaux (artistes, media etc.)

sont chargés entre autres, de partager l'information auprès des survivantes sur l'existence des services de fourniture de prestation et de les encourager à sortir de leur torpeur. Ce lien est exprimé dans la description des activités.

- Engagement des mouvements de jeunesse pour changer positivement les attitudes, les comportements, les pratiques néfastes ainsi que les normes sociales et de genre en impliquant les hommes, les femmes, les filles et les garçons. Un pool d'avocats spécialisés dans l'égalité de genre (une sorte d'interprofessions composés de fonctionnaires à la retraite et de personnes de la société civile) sera déployé en binômes en milieu communautaire pour disséminer les contenus auprès des masses masculines et féminines, suivant une planification prédéterminée, à l'effet de vulgariser les normes positives/favorables aux droits des femmes, et des adolescents, de communiquer sur le programme, et de fournir les informations utiles aux groupes cibles.
- Marketing social des entreprises privées, notamment dans le secteur de l'économie sociale et solidaire, à forte concentration féminine, pour la promotion des contenus féministes. Par ailleurs, les autres entreprises seront mobilisées dans le cadre des partenariats, à l'effet d'apposer des contenus communicationnels sur les articles de consommation de masse qu'ils produisent ou commercialisent.
- Appui aux communes en vue de l'accroissement de leurs rôles dans l'encadrement des populations, des survivantes et des coupables de violences.
- Lancement du concept "les artistes éduquent les artistes". Un Partenariat avec 1 ou 2 (si possible) maison.s de production de musique pour la mobilisation d'un quinte d'artistes populaires et engagées en faveur des femmes. Ils seront conviés à participer à des échanges artistiques internationaux pour éliminer les contenus sexistes et promouvoir la production des contenus artistiques qui favorisent les droits des femmes dans la société haïtienne. Organisation de 2 voyages internationaux pour les échanges, production d'un album, appui à la diffusion et réplique libre dans les médias sociaux.
- Lancement du concept "école de maris" et "école des parents"
- Lancement de l'initiative "la presse s'engage" qui s'appuiera sur l'approche média développée par ONU Femmes. Des communications novatrices et l'utilisation des médias sociaux et des initiatives éducatives pour promouvoir les bonnes pratiques de défense et de protection contre les violences

2.3- CONTENU DE L'OFFRE TECHNIQUE

- La compréhension du mandat en articulant chaque intervention avec les objectifs du pilier.
- Une méthodologie déclinant les approches suivant les interventions. Cette rubrique devra faire une présentation de l'approche d'intégration des groupes marginalisés pour chaque intervention, une description de l'adaptation du SASA¹ en milieux communautaires, une présentation des approches d'éducation parentale et des couples en difficultés.
- Un plan d'engagement des associations locales et de base, qui met en évidence leur répartition géographique et les exigences en matière d'audit.
- Un plan opérationnel détaillé de chaque intervention, assorti d'un cadre des résultats, calendrier d'exécution, et un plan détaillé de suivi-évaluation.



- Elaborer une méthodologie pour évaluer les bénéficiaires indirects et déterminer leur nombre pour chaque intervention (en ségrégeant selon les groupes marginalisés)
- Elaborer une stratégie de pérennisation de chaque intervention
- Le (s) CVs assorti(s) des références des ressources humaines

2.4- COUVERTURE GEOGRAPHIQUE DE LA MISSION

Pour le pilier 3, les mandats des partenaires d'exécution s'étendent dans l'espace géographique d'un seul département. Ainsi, les soumissionnaires devront préciser dans leur offre technique, le département (entre l'aire Métropolitaine, la Grand'Anse, le Sud et le Nord-Est) dans lequel ils vont implémenter les interventions prévues. Toutefois, s'ils en ont la capacité (démontrée au regard du dossier administratif), ils peuvent postuler pour 02 départements au maximum.

2.5- RESPONSABILITES SPECIFIQUES

- Conduire les initiatives de développement des partenariats avec les instances nationales et internationales/régionales du football pour la promotion du football féminin et autres activités sportives féminines dans le but bien compris de deconstruire les perceptions au sujet de la repartition des rôles sociaux,
- Conduire la mise en œuvre d'un programme d'actions conjointes avec les associations religieuses (vaudou, catholique, protestant...) en vue du changement des normes
- Assurer la supervision technique et programmatique de l'initiative « Building Social Assets » pour les jeunes filles
- Conduire des initiatives visant à favoriser l'implication des communes dans le dialogue communautaire. Il s'agira de superviser l'accompagnement technique et financier des communes pour rendre effectif leur implication décisive dans les actions de réduction des violences au sein des communautés rurales et des familles
- Conduire des initiatives visant à engager des mouvements de jeunesse pour la promotion des normes sociales positives
- Mettre en œuvre la campagne "Homme champion" ou masculinité positive pour le changement des normes et comportements sociaux
- Mettre en place des initiatives pour la systématisation de la démarche du building assets des femmes et des filles dans les familles
- Mettre en œuvre la campagne "la presse s'engage"
- Mettre en œuvre la campagne "les artistes éduquent les artistes"

2.6- ESTIMATION DU NOMBRE DE BENEFICIAIRES DIRECTS

Total : 156680 répartis ainsi qu'il suit : Femmes (54838), Filles (39170), Hommes (39170), Garçons (23502).

Le soumissionnaire devra utiliser cette base pour calculer objectivement le nombre de bénéficiaires directs dans sa zone de couverture.



LOT 4 : AMELIORATION DES SERVICES

1- CONTEXTE SPECIFIQUE

Les politiques publiques ont pour objectifs d'apporter une réponse audacieuse aux VFFF. C'est ainsi que le Plan stratégique de lutte contre les violences envers les femmes (2017-2027) prévoit de mettre sur pied des actions visant l'amélioration des services avec l'implication des services publics de la santé, de l'éducation, de la justice... De même, la police dispose des moyens légaux et matériels pour faire face à la dimension répressive des violences. A l'analyse, la logique qui anime cette démarche du plan n'est pas celle du "tout dans un" qui constitue pourtant une principale leçon apprise des programmes antérieurs. Ainsi, le faible accès des femmes et filles survivantes des violences est avant tout imputable aux principales causes ci-après : I) la concentration des services dans les grandes villes et la méconnaissance de leur disponibilité est la première cause du faible accès des femmes et filles survivantes aux services ; II) une faible connaissance de la distribution territoriale des points de fourniture des services par les décideurs car cette méconnaissance constitue un frein dans toute initiative de planification opérationnelle, et de mise en synergie ; III) les gaps entre les services existants et les directives et les standards pour que les survivantes aient accès aux services de santé génésique, notamment à des services de santé vitale de qualité, un soutien psychosocial, une assistance juridique et socio-économique. Il s'agit de l'indisponibilité des services, notamment dans les localités reculées; l'inaccessibilité de certains groupes sociaux qui sont exposés aux formes multiples de discriminations; l'inadéquation aux besoins des clients; l'inexistence de dispositif d'évaluation, de gestion de risques visant les survivantes particulièrement la réduction des risques qu'induirait le contact plus ou moins direct avec l'auteur; la faible implication et la faible participation des survivantes au fonctionnement des services; la non prise en compte de l'exigence de confidentialité qui limite la fréquentation des services par les survivantes; l'absence d'un système de gestion de l'information. IV) l'appréhension des femmes et des filles de recourir aux services à cause de la peur des représailles, surtout en cas d'exploitation et d'abus sexuels, résultant en l'aggravation des risques de violence.

Dans la perspective de la mise en œuvre de ce pilier, ONU Femmes se propose de mettre en œuvre l'intervention exclusive suivante :

- Consolidation des programmes d'assistance juridique et activités de sensibilisation visant à renforcer la demande d'assistance juridique des cas de violence familiale.

2- OBJECTIFS ET DESCRIPTION DES INTERVENTIONS

2.1- OBJECTIFS DU LOT 4

2.1.1. OBJECTIF GLOBAL

Favoriser l'accès des survivantes des violences aux services légaux de qualité, disponibles, accessibles et acceptables pour leur rétablissement immédiat et à long terme.

2.1.2. OBJECTIFS SPECIFIQUES

Les autorités gouvernementales compétentes et les organisations de défense des droits des femmes aux niveaux national et local/décentralisé ont de meilleures connaissances et capacités à fournir des services légaux essentiels de qualité et coordonnés, y compris l'accès à la justice, aux femmes et aux survivantes de violences familiales, en particulier celles qui sont confrontées à des formes multiples et croisées de discrimination.

2.2- DESCRIPTION DES INTERVENTIONS

Intervention Unique : Consolidation des programmes d'assistance juridique et activités de sensibilisation visant à renforcer la demande d'assistance juridique et la fourniture des services légaux aux cas de violence familiale

Resultats Attendus

- Les capacités des Organisations de la Société Civile (OSC) et les Organisations à Base Communautaire (OBC) sont renforcées dans la fourniture de services juridiques et légaux de proximité au bénéfice des survivant.e.s des violences.
- Les populations en milieux communautaires ont une bonne connaissance du fonctionnement du système d'assistance légale et juridique et sollicitent les services ainsi constitués

Livrables

- Un pool de 60 OBC et 10 OSC sont renforcés sur la fourniture des services juridiques
- Un kit complet d'outils d'assistance juridique est distribué aux organisations bénéficiaires
- Une campagne d'information permettant de toucher environ 10 000 en milieux socio communautaires
- Un système de fourniture de services juridiques intégré aux services de l'Etat

Responsabilités spécifiques

- Recruter un consultant pour la conception du kit complet de fourniture des services juridiques
- Organiser la formation des OSC et OBC
- Fournir les kits aux bénéficiaires
- Organiser la campagne d'information des populations
- Mettre en place le système d'assistance juridique

Bénéficiaires directs : 10080 (50% femmes ; 30% hommes ; 20% filles ; 10% garçons)

Durée : 4 mois continus.

2.3- CONTENU DE L'OFFRE TECHNIQUE

- La compréhension du mandat en articulant chaque intervention avec les objectifs du pilier.



**Spotlight
Initiative**
*To eliminate violence
against women and girls*



- Une méthodologie globale déclinant l'approche de l'intervention, et une présentation claire et précise de l'approche d'intégration des groupes marginalisés pour chaque intervention.
- Un plan d'engagement des organisations locales et de base, qui met en évidence leur répartition géographique et les exigences en matière d'audit
- Un plan opérationnel détaillé de l'intervention assorti d'un calendrier d'exécution
- Un plan de suivi-évaluation
- Elaborer une méthodologie pour calculer les bénéficiaires indirects et déterminer leur nombre en ségrégeant selon les groupes marginalisés
- Elaborer une stratégie de pérennisation de l'intervention
- Le (s) CVs assorti(s) des références des ressources humaines



LOT 5 (PILIER 6) : MOUVEMENT FEMININ

1- CONTEXTE SPECIFIQUE DU PILIER 6

Les organisations féminines et féministes sont assez actives dans la réponse aux VFFF et la défense des Droits des Femmes et des filles, dans un environnement globalement difficile, marqué par la démobilité structurelle et la systématisation des logiques centrifuges.

Premièrement, la dynamique de ces organisations laisse entrevoir une couverture effective du territoire national avec de fortes disparités dans la répartition spatiale des interventions.

Deuxièmement, du point de vue des activités opérationnelles, on note qu'elles s'orientent prioritairement vers des actions de faible ampleur suivant des démarches qui ne s'inspirent pas ou peu des résultats de la recherche opérationnelle, au détriment de celles de grande ampleur, qui offrent une protection holistique aux survivantes et à leurs membres/personnels dont la sécurité et l'intégrité physique sont souvent menacées, etc.

Troisièmement, compte tenu des faiblesses institutionnelles, de la faible capacité d'action collective et opérationnelle des OSC, elles éprouvent des difficultés à engager des actions synergiques pour influencer durablement les dynamiques sociales, et ainsi qu'à mobiliser davantage les ressources financières pour assurer leur pérennité. Cependant, ces associations développent des aptitudes et compétences qui font leur force, qui pourraient être capitalisées dans le cadre d'un programme de structuration. Il s'agit de leur présence et activisme dans les zones rurales qui offre des opportunités pour réaliser un réel impact sur le changement social, de la qualité et de l'engagement des ressources humaines, de leurs capacités à développer des partenariats stratégiques avec les milieux politiques. Ces forces comportent un revers qui est leur difficulté à mobiliser et à gérer efficacement les fonds, la faiblesse de leur capacité d'action collective qui doit être corrigée dans la perspective de l'accroissement de leur influence, leur faible capacité de plaidoyer et de lobbying, et leur faiblesse à suppléer aux difficultés opérationnelles de l'Etat dans les domaines sociaux.

2- OBJECTIFS ET DESCRIPTION DES INTERVENTIONS

2.1- OBJECTIFS DU LOT 6

2.1.1- OBJECTIF GLOBAL

Contribuer à accroître l'influence et la capacité des groupes de défense des droits des femmes, les mouvements sociaux autonomes et les OSC pertinents, y compris ceux qui représentent les jeunes et les groupes confrontés à des formes multiples et croisées de discrimination/marginalisation, à faire progresser plus efficacement les droits des femmes, les droits humains en général et la lutte contre les violences contre les femmes et les filles.



2.3- CONTENU DE L'OFFRE TECHNIQUE

- La compréhension du mandat en articulant chaque intervention avec les objectifs du pilier.
- Une méthodologie déclinant les approches suivant les interventions. Cette rubrique devra faire une présentation de l'approche d'intégration des groupes marginalisés pour chaque intervention
- Un plan d'engagement des associations locales et de base, qui met en évidence leur répartition géographique et les exigences en matière d'audit.
- Un plan opérationnel détaillé de chaque intervention, assorti d'un cadre des résultats, calendrier d'exécution, et un plan détaillé de suivi-évaluation.
- Elaborer une méthodologie pour évaluer les bénéficiaires indirects et déterminer leur nombre pour chaque intervention (en segregant selon les groupes marginalisés)
- Elaborer une stratégie de pérennisation de chaque intervention
- Le (s) CVs assorti(s) des références des ressources humaines

2.4- COUVERTURE GEOGRAPHIQUE DE LA MISSION

Pour le pilier 6, les mandats des partenaires d'exécution s'étendent dans l'espace géographique d'un seul département. Ainsi, les IP devront préciser dans leur offre technique, le département (entre l'aire Métropolitaine, la Grand'Anse, le Sud et le Nord-Est) dans lequel ils vont implémenter les interventions prévues. Toutefois, s'ils en ont la capacité (démontrée au regard du dossier administratif), ils peuvent postuler pour 02 départements au maximum.

2.5- RESPONSABILITES SPECIFIQUES

Dans chaque département, le soumissionnaire assigné devra mettre en œuvre des actions permettant de :

- Assurer le développement organisationnel et le management associatif au bénéfice des OSC féminines évoluant localement
- Assurer la promotion d'alliances avec des corporations de la société civile pour la promotion des droits des femmes
- Mettre en place des espaces de rencontres et de dialogue intergénérationnel et d'animation d'une plateforme nationale
- Appuyer le renforcement de la concertation nationale entre les acteurs féminins d'une part, et avec les pouvoirs et les autorités communautaires d'autre part
- Appuyer la mise en œuvre des activités en lien avec l'influence des mouvements de jeunesse sur les questions des droits humains
- Organiser le renforcement des capacités des groupes féminins locaux (au niveau départemental) sur la redevabilité des pouvoirs publics et des acteurs sociaux
- Renforcer les capacités des sous bénéficiaires du Spotlight



**Spotlight
Initiative**
To eliminate violence
against women and girls



- Mettre en place un MOOC Management des Programmes et Mobilisation des Fonds pour les associations de jeunes, des femmes et des personnes exposées aux formes multiples de discrimination
- Organiser un atelier national de renforcement des capacités des groupes féminins locaux sur la redevabilité des pouvoirs publics et des acteurs sociaux
- Soutenir la participation des femmes à l'EPU (Examen Périodique Universel), l'évaluation de la CEDEF

2.6- ESTIMATION DU NOMBRE DE BENEFICIAIRES DIRECTS

18510 répartis ainsi qu'il suit : Femmes (14000), Filles (4200), Hommes (160), Garçons (150).

Le soumissionnaire devra utiliser cette base pour calculer objectivement le nombre de bénéficiaires directs dans sa zone de couverture.



SECTION 5 : DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature comportera les éléments suivants :

1. Proposition technique faisant ressortir les points énoncés dans chaque pilier (70 %) :
2. Proposition financière (30 %)

Evaluation des dossiers

Seules les organisations ayant obtenu un minimum de 60 % sur 70% pour l'offre technique seront pris en considération pour l'évaluation financière. Après vérification de l'adéquation entre les propositions financière et technique, chaque offre financière recevra une note financière (Nf) calculée par comparaison avec la proposition financière la moins disante (Fm) de la manière suivante : $Nf = 30 \times Fm / F$ (F étant le montant de la proposition financière évaluée).

Pour finir, les propositions seront classées en fonction de leurs notes technique (Nt) et financière (Nf) combinées, avec application des pondérations (70% pour la proposition technique ; 30% pour la proposition financière) pour aboutir à une note globale (NG = Nt+Nf).

L'Offre sera adjugée à l'égard de la soumission ayant obtenu la note totale pondérée la plus élevée tout en tenant compte des principes généraux d'ONU Femmes (coût, efficacité). ONU Femmes ne s'engage en aucun cas à choisir forcément la firme offrant le plus bas prix. Le comité d'évaluation des offres techniques, fera l'analyse de conformité et comparera les offres techniques sur la base des critères ci-dessous définis :

Critères	Note Maximale
La compréhension du mandat en articulant chaque intervention avec les objectifs du pilier.	10
Un plan d'implication des associations locales et de base dans la gestion de la subvention, qui met en évidence leur répartition géographique, la distribution des rôles, un plan de renforcement des capacités et de redevabilité et les exigences en matière d'audit.	20
Une méthodologie déclinant les approches suivant les interventions. Cette rubrique devra faire une présentation de l'approche d'intégration des groupes marginalisés pour chaque intervention	20
Un plan opérationnel détaillé de chaque intervention, assorti d'un cadre des résultats, calendrier d'exécution, et un plan détaillé de suivi-évaluation.	5
Elaborer une méthodologie pour évaluer les bénéficiaires indirects et déterminer leur nombre pour chaque intervention (en segregant selon les groupes marginalisés)	5
Elaborer une stratégie de pérennisation de chaque intervention	5
Le (s) CVs assorti(s) des références des ressources humaines	5



Soumission de candidature

Par courriel

Adresse email : info.haiti@unwomen.org avec comme objet « recrutement Partenaires d'Execution de l'Initiative Spotlight Haiti ».

Ce mode de soumission est choisi, seulement les deux offres (technique et financière) doivent être envoyées comme deux fichiers séparés. Toutefois, les offres financières devront être codées et seules les firmes de formation dont les offres passeront l'étape technique seront contactées pour qu'ils envoient le code pour ouvrir leurs offres financières. En cas de non-respect de ces instructions, ONU Femmes ne pourra en aucun cas être tenu responsable si la proposition est égarée ou si elle est ouverte prématurément.

Les propositions devront être envoyées au plus tard le 06 Avril 2020, 23h59.

Toutes propositions reçues après la date et l'heure indiquée ne seront pas considérées.

Aucune proposition ne peut être modifiée après la date et l'heure fixées pour la remise des propositions

Confirmation d'admissibilité et information du promoteur	Réponse
1. En quelle année votre organisation a-t-elle été établie ?	
2. Dans quel(s) département(s) votre organisation est-elle établie ?	
3. Votre organisation a-t-elle déjà été déclarée en faillite, liquidée ou insolvable, ou a-t-elle demandé un moratoire ou a-t-elle suspendu ses obligations de paiement ou de remboursement, ou a-t-elle été déclarée insolvable ? (Si OUI, expliquez en détail les raisons, la date de dépôt et le statut actuel.)	Confirmer: Oui Non
4. Votre organisation a-t-elle déjà été licenciée pour non-exécution d'un contrat ? Si OUI, décrivez en détail.	Confirmer: Oui Non
5. Votre organisation ou l'un de ses membres, y compris les employés et le personnel, a-t-elle déjà été suspendue ou exclue par un gouvernement, une agence des Nations Unies ou une autre organisation internationale et / ou inscrite sur une liste de sanctions ou fait l'objet d'un jugement ou d'une sentence défavorable? Si OUI, veuillez fournir des détails, y compris la date de la réintégration, s'il y a lieu. (Si le promoteur figure actuellement sur une liste de sanctions pertinente, cela devrait être divulgué à l'annexe B et constitue un motif de rejet immédiat)	Confirmer : Oui Non
6. La politique d'ONU Femmes exige que les promoteurs et leurs sous-traitants respectent les normes d'éthique les plus strictes lors de la sélection et de l'exécution des contrats. Dans ce contexte, toute mesure prise par une partie ou un sous-traitant pour influencer le processus de sélection ou l'exécution du contrat pour un avantage indu est inappropriée. Le soumissionnaire doit confirmer qu'il a reçu et accepté le cadre stratégique anti-fraude de ONU Femmes dans l'annexe B. Confirmer que le promoteur et ses sous-traitants ne se sont pas comportés de manière	Confirmer: Oui Non



Confirmation d'admissibilité et information du promoteur	Réponse
contraire à cette politique, y compris en participant au présent appel de propositions.	
7. Pas de bénéfices pour les fonctionnaires : Confirmer qu'aucun fonctionnaire d'ONU Femmes n'a reçu ou ne sera offert par le promoteur ou ses sous-traitants, aucun avantage direct ou indirect découlant du présent appel de propositions ou des contrats subséquents.	Confirmer: Oui Non
8. Confirmez que le proposant ne participe à aucune activité qui le placerait, s'il était sélectionné pour cette mission, en conflit d'intérêts avec ONU Femmes.	Confirmer: Oui Non
9. Confirmer que le promoteur et vos sous-traitants n'ont pas été associés, ou ont été impliqués de quelque façon que ce soit, directement ou indirectement, à la préparation de la conception, des termes de référence et / ou d'autres documents utilisés dans le présent appel de propositions.	Confirmer: Oui Non
10. La politique ONU Femmes interdit aux organisations de participer à un appel d'offres ou de recevoir des contrats ONU Femmes si un membre du personnel de ONU Femmes ou sa famille immédiate est propriétaire, dirigeant, partenaire ou membre du conseil ou dans lequel le membre du personnel ou sa famille immédiate a un intérêt financier. Confirmez qu'aucun membre du personnel d'ONU Femmes ou de sa famille immédiate n'est propriétaire, dirigeant, associé ou membre du conseil d'administration ou n'a un intérêt financier dans le promoteur ou ses sous-traitants.	Confirmer: Oui Non



ANNEXES

- Annexe 1 Exigences obligatoires / critères de préqualification
- Annexe 2 Formulaire de soumission de proposition technique et financière
- Annexe 3 Liste de contrôle d'évaluation des capacités
- Annexe 4 Formulaire d'engagement SEA
- Annexe 5 Expériences similaires de l'organisation soumissionnaire et de son partenaire
- Annexe 6 Formulaire de Document de projet
- Annexe 7 Cadre de résultats
- Annexe 8 Budget
- Annexe 9 Vendor Profile



ANNEXE I - Exigences obligatoires / critères de préqualification

Les soumissionnaires sont priés de remplir ce formulaire et de le retourner dans le cadre de leur soumission. Les soumissionnaires recevront une note de réussite / d'échec dans cette section. À prendre en considération. Les promoteurs doivent satisfaire à tous les critères obligatoires décrits ci-dessous. Toutes les questions doivent être répondues sur ce formulaire ou une copie exacte de celui-ci.

ONU FEMMES se réserve le droit de vérifier toute information contenue dans la réponse du promoteur ou de demander des informations supplémentaires après la réception de la proposition.

Des réponses incomplètes ou inadéquates, un manque de réponse ou une fausse déclaration en répondant à des questions entraîneront une disqualification.

#	Critères de pré-sélection (obligatoires)	Oui/Non
1	Confirmer que les services demandés font partie des services clés que le proposant a réalisés en tant qu'organisation. Cela doit être appuyé par une liste d'au moins deux références de clients pour lesquelles un service similaire est actuellement ou a été fourni par l'organisation soumissionnaire.	
2	Confirmer que l'organisation soumissionnaire est dûment enregistré ou dispose d'une base juridique / mandat en tant qu'organisation.	
3	Confirmer que l'organisation soumissionnaire est en activité depuis au moins cinq (5) ans.	
4	Confirmer que l'organisation soumissionnaire a un bureau permanent dans la zone d'emplacement.	
5	L'organisation soumissionnaire donne son accord à une visite d'un site ou d'un projet dans la même zone portant sur un travail similaire à celui décrit dans le présent appel à propositions.	
6	Confirmer que l'organisation soumissionnaire n'a pas fait l'objet d'une constatation de fraude ou de toute autre mauvaise conduite à la suite d'une enquête menée par ONU Femmes ou une autre entité des Nations Unies. L'organisation soumissionnaire doit indiquer s'il fait actuellement l'objet d'une enquête pour fraude ou toute autre mauvaise conduite d'ONU Femmes ou d'une autre entité des Nations Unies et fournir des détails sur toute enquête de ce type.	
7	Confirmer que l'organisation soumissionnaire n'a pas été inscrit sur une liste de sanctions, y compris au moins la (les) liste(s) de sanctions consolidée(s) du Conseil de sécurité des Nations Unies.	

Annexe II - Formulaire de soumission de proposition technique

- Ce formulaire de soumission de proposition technique doit être rempli dans son intégralité.
- Ce formulaire de soumission de proposition technique se compose de cette page de couverture, de l'admissibilité et de l'autorité de signature du soumissionnaire et de la proposition technique elle-même.

L'ensemble de la proposition technique et toute la documentation requise et facultative liée à la composante technique de la proposition doivent être incluses dans un courriel avec la ligne d'objet de l'e-mail comme suit : info.haiti@unwomen.org.

Appel à propositions No -1 (Nom du soumissionnaire) – Proposition technique

- Le courrier électronique avec la proposition technique est soumis ici conformément aux instructions données dans la demande de proposition.
- Le formulaire de soumission de proposition technique dûment rempli et signé, ainsi que le document sur les exigences obligatoires / critères de préqualification que j'ai remplis (annexe 1 de la présente proposition), avec toute autre documentation sollicitée en annexes, conformément au présent appel de propositions et / ou constitue volontairement Proposition technique et répond pleinement à la demande de proposition No 1.

Confirmation d'admissibilité et information du promoteur	Réponse
1. En quelle année votre organisation a-t-elle été établie ?	
2. Dans quelle province / état / pays votre organisation est-elle établie ?	
3. Votre organisation a-t-elle déjà été déclarée en faillite, liquidée ou insolvable, ou a-t-elle demandé un moratoire ou a-t-elle suspendu ses obligations de paiement ou de remboursement, ou a-t-elle été déclarée insolvable ? (Si OUI, expliquez en détail les raisons, la date de dépôt et le statut actuel.)	Confirmer: Oui _____ Non _____
4. Votre organisation a-t-elle déjà été licenciée pour non-exécution d'un contrat ? Si OUI, décrivez en détail.	Confirmer: Oui _____ Non _____
5. Votre organisation ou l'un de ses membres, y compris les employés et le personnel, a-t-elle déjà été suspendue ou exclue par un gouvernement, une agence des Nations Unies ou une autre organisation internationale et / ou inscrite sur une liste de sanctions (https://www.un.org/sc/suborg/en/sanctions/un-sc-consolidated-list) ou fait l'objet d'un jugement ou d'une sentence défavorable? Si OUI, veuillez fournir des détails, y compris la date de la réintégration, s'il y a lieu. (Si le promoteur figure actuellement sur une liste de sanctions pertinente, cela devrait être divulgué à l'annexe B et constitue un motif de rejet immédiat)	Confirmer : Oui _____ Non _____
6. La politique d'ONU FEMMES exige que les promoteurs et leurs sous-traitants respectent les normes d'éthique les plus strictes lors de la sélection et de l'exécution des contrats. Dans ce contexte, toute mesure prise par une partie ou un sous-traitant pour influencer le processus de sélection ou l'exécution du contrat pour un avantage indu est inappropriée. Le soumissionnaire doit confirmer qu'il a reçu et accepté le cadre stratégique anti-fraude de ONU FEMMES dans l'annexe B. Confirmer que le promoteur et ses sous-traitants ne se sont pas	Confirmer: Oui _____ Non _____



Confirmation d'admissibilité et information du promoteur	Réponse
comportés de manière contraire à cette politique, y compris en participant au présent appel de propositions.	
7. Pas de bénéfices pour les fonctionnaires : Confirmer qu'aucun fonctionnaire d'ONU FEMMES n'a reçu ou ne sera offert par le promoteur ou ses sous-traitants, aucun avantage direct ou indirect découlant du présent appel de propositions ou des contrats subséquents.	Confirmer: Oui _____ Non _____
8. Confirmez que le proposant ne participe à aucune activité qui le placerait, s'il était sélectionné pour cette mission, en conflit d'intérêts avec ONU FEMMES.	Confirmer: Oui _____ Non _____
9. Confirmer que le promoteur et vos sous-traitants n'ont pas été associés, ou ont été impliqués de quelque façon que ce soit, directement ou indirectement, à la préparation de la conception, des termes de référence et / ou d'autres documents utilisés dans le présent appel de propositions.	Confirmer: Oui _____ Non _____
10. La politique ONU FEMMES interdit aux organisations de participer à un appel d'offres ou de recevoir des contrats ONU FEMMES si un membre du personnel de ONU FEMMES ou sa famille immédiate est propriétaire, dirigeant, partenaire ou membre du conseil ou dans lequel le membre du personnel ou sa famille immédiate a un intérêt financier. Confirmez qu'aucun membre du personnel d'ONU FEMMES ou de sa famille immédiate n'est propriétaire, dirigeant, associé ou membre du conseil d'administration ou n'a un intérêt financier dans le promoteur ou ses sous-traitants.	Confirmer: Oui _____ Non _____

Admissibilité au certificat d'engagement et autorisation de signer la proposition

Je, (Nom) _____ certifie que je suis (poste) _____ de (Nom de l'organisation) _____ ;

En signant cette proposition pour et au nom de (Nom de l'organisation) _____, je certifie que toutes les informations contenues dans le présent document sont exactes et véridiques et que la signature de cette proposition entre dans le cadre de mes pouvoirs.

En signant la présente proposition, je m'engage à être lié par cette proposition technique pour la réalisation de la gamme de services telle que spécifiée dans le dossier de l'appel à proposition.

(Tampon)

(Signature)

(Nom et titre imprimés)

(Date)



Spotlight Initiative
To eliminate violence
against women and girls



Fournissez le nom et les coordonnées du contact principal de votre organisation pour cet appel à propositions :

Nom:	
Titre:	
Adresse:	
Numéro de Téléphone:	
Numéro de fax:	
Adresse e-mail:	



ANNEXE III - Document de check-list pour l'évaluation des capacités

Pour les partenaires d'exécution potentiels

Gouvernance, gestion et éléments techniques

<u>Document</u>	<u>Obligatoire / Optionnel</u>	<u>Yes / No</u>
<u>Enregistrement légal</u>	<u>Obligatoire</u>	
<u>Règles de gouvernance / Statuts de l'organisation</u>	<u>Obligatoire</u>	
<u>Organigramme de l'organisation</u>	<u>Obligatoire</u>	
<u>Cadre de politique anti-fraude</u>	<u>Obligatoire</u>	

Administration et finance

<u>Document</u>	<u>Obligatoire / Optionnel</u>	<u>Yes / No</u>
<u>Manuel des procédures administratives et financières de l'organisation</u>	<u>Obligatoire</u>	
<u>Rapport d'audit des trois (3) dernières années</u>	<u>Obligatoire</u>	
<u>Liste des banques où les comptes de l'organisation sont domiciliés</u>	<u>Optionnel</u>	
<u>Nom des auditeurs externes</u>	<u>Optionnel</u>	

Achat

<u>Document</u>	<u>Obligatoire / Optionnel</u>	<u>Yes / No</u>
<u>Manuel d'achat</u>	<u>Obligatoire</u>	

Relations avec les clients

<u>Document</u>	<u>Obligatoire / Optionnel</u>	<u>Yes / No</u>
<u>Liste des principaux partenaires techniques et financiers</u>	<u>Obligatoire</u>	



ANNEXE IV - Formulaire d'engagement SEA

Cette politique met en place des valeurs, croyances et principes communs, et décrit les étapes à suivre dans le cadre de notre engagement en faveur de la protection des enfants.

Ci-dessous notre engagement en faveur de la protection des femmes et des enfants, valeurs, principes et croyances de ONU Femmes auquel le partenaire s'engage.

- ☞ Toutes les femmes et les enfants ont un même droit à la protection contre la violence, les abus, et l'exploitation.
- ☞ La situation de toutes les femmes et filles doit être améliorée au travers de la promotion de leurs droits, tels qu'établis par les différentes conventions applicables notamment la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes (CEDEF) et la Convention des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant (CDE). Cela inclut le droit d'être protégé de la violence, des mauvais traitements, des abus et de l'exploitation.
- ☞ La violence, les abus et l'exploitation ne sont jamais acceptables et doivent être signalés.
- ☞ Nous nous engageons à mettre en place des mesures de prévention et de protection des populations, en particulier les femmes et les enfants, avec lesquelles/ en faveur desquelles nous menons des actions.
- ☞ Quand nous travaillons par l'intermédiaire de partenaires, ceux-ci ont la responsabilité de mettre en œuvre dans leurs programmes des standards minimums de protection et des mesures explicites visant à prévenir et à permettre le signalement des cas d'abus et d'exploitation.
- ☞ Sensibilisation : nous veillerons à ce que le personnel de notre organisation et ceux amenés à contribuer aux activités soient conscients des problèmes des risque d'abus et d'exploitation, des procédures de signalement et des conséquences de tels actes.
- ☞ Prévention : nous nous assurerons, au travers de la sensibilisation, des formations et des procédures adaptées, que le personnel et autres adultes prennent des mesures afin de limiter les risques d'abus et d'exploitation.
- ☞ Signalement : nous ferons en sorte que notre personnel, ainsi que les populations au sein desquelles nous menons des actions, notamment les femmes et les enfants aient connaissance des mécanismes de signalement et de plaintes afin de rapporter les situations représentant des risques, ainsi que les cas éventuels.
- ☞ Réponse : nous veillerons à ce que des actions soient prises pour apporter soutien, protection et assistance aux éventuelles victimes d'abus et d'exploitation ou personnes à risque de tels actes en lien avec les activités menées par notre organisation.
- ☞ Afin que les standards de signalement et de réponse ci-dessus soient suivis, notre organisation s'engage à :
 - Prendre très au sérieux chaque inquiétude signalée.
 - Assurer une communication continue en interne et avec les populations ciblées par notre organisation sur le caractère inacceptable des actes de violence, abus et exploitation, ainsi que des mécanismes de signalement et réponse existants.



- Prendre activement les mesures nécessaires pour assurer la protection des personnes, avec un accent particulier sur les femmes et les enfants, pouvant être exposées au risque d'abus et d'exploitation sexuelle ou en ayant été victimes.
- Faciliter le signalement et le rapportage des cas dans le respect des standards de confidentialité et en limitant les risques pour les personnes concernées.
- Agir de manière appropriée et efficace en initiant ou coopérant avec toute procédure d'enquête éventuelle.
- Maintenir le principe de « l'intérêt supérieur de l'enfant » comme guide tout au long de nos activités.
- Écouter et prendre au sérieux les opinions et souhaits des enfants, des femmes et des personnes ciblées par nos interventions.
- Travailler en partenariat étroit avec les parents/tuteurs et/ou autres professionnels pour assurer la protection des enfants.
- Signaler à ONU Femmes toute suspicion ou allégations d'abus ou exploitation sexuelle ou de tout autre nature liée aux activités qui font l'objet de ce partenariat.
- Mettre en place, diffuser et assurer le respect d'un code de conduite interne. Si nécessaire, les éléments ci-dessous peuvent servir de base au développement d'un code de conduite interne.
- Partager avec ONU Femmes nos procédures internes de prévention des abus et de l'exploitation et assurer de mises à jour régulières sur l'état de mise en œuvre.
- Partager avec ONU Femmes la liste de tous les membres de mon personnel amenés à avoir un contact direct avec les bénéficiaires et assurer qu'ils ont connaissance des règles et mécanismes applicables en termes de prévention, signalement et réponse.

Code de Conduite

En signant le présent Code de Conduite, je comprends et m'engage à mettre en œuvre ce qui suit.
Je vais :

- ☞ Être vigilant quant aux situations pouvant présenter des risques pour les femmes et les enfants, et gérer ces risques ;
- ☞ Planifier et organiser le travail et l'environnement de travail afin de minimiser les risques ;
- ☞ M'assurer qu'il existe une culture d'ouverture et de transparence afin de permettre de soulever et de discuter tout problème ou inquiétude ;
- ☞ M'assurer qu'il existe un sens de la responsabilité entre les membres du personnel, afin que les mauvaises pratiques et comportements soient systématiquement remis en question ;
- ☞ En ce qui concerne les enfants spécifiquement : parler avec eux de leurs interactions avec le personnel et les autres adultes, et les encourager à signaler toute inquiétude ; et
- ☞ Contribuer à l'autonomisation des femmes et des jeunes filles – discuter avec elles de leurs droits, de ce qui est acceptable et inacceptable, et de ce qu'ils peuvent faire s'il y a un problème.

Je comprends et reconnais, qu'en général, il est inapproprié :

- ☞ De passer un temps seul(e) avec un des personnes bénéficiaires de nos actions, notamment mineures sans raison humanitaire ou professionnelle spécifique ;
- ☞ D'amener des enfants chez moi, sans autorisation et information de leurs responsables légaux, en particulier s'ils sont seuls avec moi.

Je comprends et reconnais qu'il est interdit, quelque soit les circonstances de :

- ☞ Frapper ou agresser physiquement d'une quelconque manière ;
- ☞ Développer de relations physiques/sexuelles dans un contexte d'abus de pouvoir ;
- ☞ D'avoir des relations sexuelles avec des mineurs, quelque soit l'âge du consentement sexuel dans le pays concerne
- ☞ Développer de relations avec des enfants qui pourraient être considérées comme abusives ou comme de l'exploitation, y compris des relations de services ou de travail ;
- ☞ Agir d'une manière abusive ou pouvant exposer une personne ciblée par les programmes de mon organisation a un risque d'abus ou d'exploitation.
- ☞ Utiliser un langage déplacé, faire des propositions ou donner des conseils déplacés, ou qui pourraient constituer une agression ou des sévices ;
- ☞ Suggérer que la fourniture des services requière une contrepartie de la part des bénéficiaires ;
- ☞ Solliciter ou accepter des contreparties matérielles, financières ou des faveurs commerciales ou sexuelles ;



- ☞ Se comporter physiquement de manière déplacée ou sexuellement provocante ;
- ☞ Tolérer ou participer à des activités illégales ou qui les exposeraient les personnes ciblées par nos actions à des dangers ou des sévices ;
- ☞ Agir avec la volonté délibérée d'humilier, de rabaisser ou de dénigrer les personnes, ou de leur infliger toute forme de violence morale ; ou
- ☞ D'appliquer un traitement différent/discriminatoire, ou un traitement particulièrement favorable à une personne, enfant ou adulte l'exclusion des autres ;
- ☞ Se livrer à des actes humiliants, dégradant ou exploitant des personnes quel que soit leur âge ou leur statut ;
- ☞ S'engager dans des activités de sexe transactionnel quelque soit la loi applicable dans le pays ;
- ☞ Utiliser les ressources, le statut ou les accès mis à disposition via ce partenariat pour exercer de l'ascendant et obtenir des faveurs sexuelles ou autres.

Si j'observe ou si j'ai des raisons de suspecter qu'un membre du personnel ou un partenaire de _____ agit d'une façon qui contrevient à ces politiques, à ce Code de Conduite, je comprends que je dois immédiatement le signaler à mon point focal à ONU Femmes.

Je m'engage à informer ONU Femmes, en temps réel de tout cas suspect, indépendamment de tout processus d'enquête interne.

Je m'engage à diffuser cet engagement au sein de mon organisation et auprès de toutes les personnes directement engagées dans ce partenariat et ayant accès aux personnes qu'il a pour vocation de servir.

Je m'engage à signaler, enquêter et prendre les mesures appropriées en cas de comportement suspect ou confirmé.

Ces mesures comprendront également chaque fois que nécessaire des mesures d'assistances des personnes victimes/ exposées au risque. Mon organisation s'engage à informer ONU Femmes des mesures prises.

Annexe VI – Formulaire de Document de projet

Formulaire de soumission de la proposition technique : à joindre impérativement à la proposition.

1. Informations générales relatives au soumissionnaire			
1.1 Informations relatives à la soumission du	PAYS		
	Intitulé du programme		
	Date de soumission		
1.2 Informations relatives à l'organisation	Nom de l'organisation		
	Acronyme		
	Nom du/de dirigeant-e		
	Titre du/de dirigeant-e		
	Courriel du/de dirigeant-e		
	N° de tél. du dirigeant		
	Nom de l'agent-e de coordination du programme		
	Titre		
	Courriel		
	Téléphone		
1.3 Informations relatives au programme	Durée		
	Couverture géographique	Section communale/ commune/ département	
	Population cible	<p>Nombre de bénéficiaires directs :</p> <p>nb femmes:</p> <p>nb filles:</p> <p>nb garçons :</p> <p>nb hommes :</p> <p>Bénéficiaires indirects ; décrire et désagréger :</p> <p>Filles</p> <p>Garçons</p> <p>Femmes</p> <p>Hommes</p>	
1.4 Budget du programme	Financier		%
	Biens/ équipements		%
	Total		

2. Description de l'intervention proposée	
2.1 Justification du programme	<p>Raison d'être de la proposition :</p> <p>Cette section énonce le problème, décrit le contexte et justifie le programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • description générale du problème appuyée par des données (ventilées) extraites de rapports existants. • Population affectée et nature des obstacles/goulots d'étranglement qui empêchent de répondre aux besoins; • Indiquer sur quel aspect du problème vous proposez d'agir • Réponse/ service disponible : pourquoi une action est-elle nécessaire • lien entre le problème et les priorités/politiques nationales ; • adéquation du programme au problème identifié.
2.2 Stratégies d'intervention proposées	Comment envisage-t-on de répondre au problème identifié (fourniture de services, plaidoyer, formation, assistance directe etc.) ?
2.3 Résultats	Résultats visés par le programme



escomptés *Resumer ci-dessous les principaux résultats et joindre le cadre de résultats du programme (résultats à atteindre et lien avec ceux définis dans le programme de pays et/ou le plan d'intervention humanitaire ; indicateurs spécifiques, situation de base, objectifs et moyens de vérification de chaque extrant du programme).*

2.4 Genre, non-discrimination et équité	Approche adoptée par le partenaire pour assurer une prise en compte du genre, de la non-discrimination et de l'équité .
2.5 Développement durable	Comment le partenaire envisage-t-il d'inclure les questions de développement durable ?
2.6 Redevabilité et participation des populations	Comment le partenaire envisage-t-il d'associer les parties prenantes et bénéficiaires directes à la mise en œuvre ?
2.7 Mécanismes de plaintes	Le cas échéant quelles dispositions les partenaires prend-t-il pour permettre la communication de plaintes et retours sur la mise en œuvre du programme ? Comment les populations concernées pourront-elles communiquer en cas de plaintes relatives à la mise en œuvre. Merci d'annexer les systèmes existants chez le partenaire ou d'expliquer les mécanismes prévus.
2.8 Prévention des abus, de la violence et de l'exploitation sexuelle	Quelles sont les mesures en place chez le partenaire afin de prévenir le risque d'abus, de violence et d'exploitation sexuelle dans le cadre de la mise en œuvre (formation des partenaires, systèmes de notification et suivi des cas, diffusion des politiques de zéro tolérance auprès des populations ciblées etc.). Merci de joindre, le cas échéant, les politiques existantes chez le partenaire en termes de prévention et de lutte contre le harcèlement, les abus et l'exploitation sexuels.
2.9 Stratégie de suivi-évaluation	Comment sera assuré le suivi-évaluation de l'intervention ?
2.10 Hypothèses de travail	
2.11 Risques et mesures de mitigation	



	Risque	Mesure de réduction du risque
2.12 Synergies et coordination avec d'autres projets de l'organisation ou des acteurs externes	Quels mécanismes de coordination seront mis en place/ utilisés ? Des liens seront-ils établis avec d'autres actions de l'organisation soumissionnaire ? d'autres acteurs ? Expliquer.	
2.13 Pérennité	Quelles mesures seront prises pour assurer la pérennité des interventions prévues ? Quelles difficultés entrevoyez-vous ? comment envisagez-vous de les surmonter ? Mesures d'appropriation ?	
2.14 Autres partenaires	Cette section énumère les autres partenaires qui jouent un rôle dans la mise en œuvre du projet, y compris toute autre organisation lui dispensant un appui technique et financier. Elle précise également si des sous-traitants existent, auxquels cas cela doit être validé par ONU Femmes.	
2.15 Autres éléments à prendre en compte	Établir la liste d'autres aspects cruciaux de l'exécution du programme spécifiques au document de programme. Par exemple, liens avec le gouvernement, périodicité de rapportage, comment sera assuré la visibilité de ONU Femmes et de ses partenaires techniques et financiers etc.	
2.16 Autres documents	Cette section permet de faire référence à d'autres documents (code de conduite, politiques internes, évaluations des besoins, cartographies, modules de formation etc.) qui pourront être joints à la proposition.	

Validé par :

Chef-fe de projet ONU Femmes : Nom :

Date :

Représentante adjointe :

Nom :

Date :

6. Signatures et date

Nom et signature du/de la dirigeant-e de l'organisation soumissionnaire, date

Nom et signature du/de la Représentant-e de ONU Femmes, date

1 S(Start) : les communautaires améliorent leur connaissances et compréhension du phénomène de la violence contre les femmes / filles, et ses liens de causalité avec d'autres problèmes sur les individus, les familles, les communautés et le pays, et changent leurs attitudes en mobilisant leurs forces pour adresser les effets de la violence à travers une démarche de prévention basée sur l'évidence ; **A(Awareness)** : les communautés améliorent leurs connaissances sur l'égalité des sexes et des genres et des genres, et prend conscience du caractère erroné et dangereux de l'acceptation commune du droit d'usage de la force par l'homme sur la femme, des parents sur les enfants ; **S (Support)** : les leaders communautaires renforcent leurs capacités et développent des habilités pour soutenir les acteurs du changement, et participer à l'action (6-8 mois) ; **A(Action)** : les leaders communautaires disposent de ressources techniques et financières, s'engagent et sont redevables pour mettre

en œuvre des actions pertinentes, utilisent leurs ressources formelles et informelles pour promouvoir des normes sociales, des attitudes et des comportements favorables à l'élimination des VFFF et la violence familiale et prévenir les violences familiales, et ses effets inhibiteurs sur les personnes, les familles, la communauté.



Spotlight Initiative
To eliminate violence against women and girls



Annexe VII – Cadre de résultats

Résultats	Indicateurs SMART	Situation de référence	Cible	Sources de vérification	Risques et Hypothèses
Résultat UNDAF	A compléter par ONU Femmes				
Produit plan de travail conjoint UNDAF	A compléter par ONU Femmes				
Priorité de la note stratégique d'ONU Femmes auquel contribue le projet	A compléter par ONU Femmes				
Impact					
<p>L'impact est une description de l'effet à long terme d'un programme ou d'un projet. Cela implique un changement dans la vie des gens. L'impact est généralement lié aux changements économiques, sociaux, culturels, institutionnels, environnementaux et technologiques dans la vie d'une population cible.</p> <p>Un impact est souvent lié aux objectifs du Millénaire pour le développement durable, aux objectifs de développement convenus au niveau international, aux objectifs de développement nationaux (ainsi qu'aux droits de l'homme inscrits dans les constitutions) et aux engagements nationaux envers les conventions et traités internationaux tels que la</p>					



Spotlight Initiative
To eliminate violence against women and girls



Résultats	Indicateurs SMART	Situation de référence	Cible	Sources de vérification	Risques et Hypothèses
<p>Résultats</p> <p>CEDEF. L'impact est généralement beaucoup plus large que le programme ou le projet. Il s'agit ici d'établir la contribution d'un programme ou d'un projet à l'impact recherché.</p>					

Résultat 1

Un résultat d'un programme ou d'un projet est un résultat qui reflète un **changement ou une transformation** dans la façon dont les institutions, des organisations ou des personnes agissent.

Le changement peut intervenir à deux niveaux :

- a) changement de comportement (agir différemment)
- b) changement de performance (agir mieux vers l'objectif visé)

Les résultats doivent être réalistes et être atteignables à la fin d'un projet ou d'un programme.

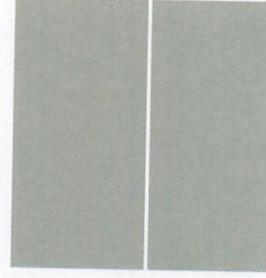
Formulation : Centrer la formulation du résultat sur le titulaire de droits ou détenteur d'obligation

Produit 1.1

Un produit d'un programme ou d'un projet est livré si :

- a) des institutions, un groupe de personnes ou une organisation **améliorent leurs capacités, aptitudes, compétences ou systèmes** ;
- b) quelque chose a été **créé**,

Les risques et les hypothèses sont élaborés au niveau des résultats et devraient refléter la théorie du changement du projet





Résultats	Indicateurs SMART	Situation de référence	Cible	Sources de vérification	Risques et Hypothèses
<p>construit ou réparé.</p> <p>Les produits sont livrés lors de la mise en œuvre d'un programme ou d'un projet.</p> <p>Les produits sont directement liés à la réalisation d'une série d'activités.</p>					
<p>Une caractéristique qui distingue les produits des résultats (plus « lointains ») est qu'ils sont encore davantage sous le contrôle de l'organisation de mise en œuvre.</p> <p>Formulation : Centrer la formulation sur le titulaire de droits ou détenteur d'obligation</p>					
<p>Activités</p> <p>1.1.1</p> <p>1.1.2</p>					
<p>Produit 1.2...</p>					
<p>Résultat 2</p>					
<p>Produit 2.1</p>					
<p>Activités</p> <p>2.1.1</p> <p>2.1.2</p>					
<p>Produit 2.2...</p>					



Résultats	Indicateurs SMART	Situation de référence	Cible	Sources de vérification	Risques et Hypothèses
Activités					

Annexe VIII - Budget

Merci de compléter le budget à partir du canevas indiqué ci-dessous (cliquer sur l'icône). Le budget doit refléter l'ensemble des résultats, produits et activités du cadre de résultats.

Veillez veiller aux aspects suivants :

- Le budget doit être libellé en gourdes haïtiennes (HTG).
- Les coûts de support (logistique, maintenance, communication et frais divers) sont limités à 10 % des coûts éligibles. Veiller à détailler l'ensemble des coûts dans des lignes budgétaires séparées.
- Les coûts de gestion de projet incluent les frais de personnel employé par l'organisation soumissionnaire et les coûts nécessaires au suivi du projet. A noter que les prestataires de services tels que les consultant-e-s, formateur-rices etc. doivent être budgétisé-e-s dans les activités.
- Pour le personnel chargé partiellement sur le projet, merci d'indiquer le pourcentage du salaire qui sera directement imputé sur le projet.
- Les coûts indirects sont limités à 8 % des coûts éligibles. Seules les organisations ayant leur siège dans un autre pays que celui où l'action est mise en œuvre peuvent solliciter des coûts indirects.



Annexe VIII_ budget
Partenaire ONU Femmes.xlsx



Annexe IX - Vendor Profile

SECTION 1 BASIC INFORMATION			
VENDOR TYPE: <input type="checkbox"/> Supplier: Private Sector Co <input type="checkbox"/> Supplier: NGO <input type="checkbox"/> Supplier: Inter-Gov Org <input type="checkbox"/> Supplier: Other			
Women Owned Business: ² No <input type="checkbox"/> Yes <input type="checkbox"/> Percentage of Business Owned by Women _____%			
Company Name:	Parent Company Name (if applicable)	Web Site URL: (if applicable)	
Street Address (No P.O. boxes)			
City	State/Province/County	Postal Code	Country
Contact Person (MAIN ADDRESS)	Telephone	Fax	E-mail Address
Name:			
Title:			

SECTION 2A BENEFICIARY BANKING INFORMATION			
Select your preferred method of payment: <input type="checkbox"/> Electronic Transfer (please complete information below) <input type="checkbox"/> Cheque (not available in the US)			
Bank Name:	Branch Name:		
Street Address:			
City	State/Province	Postal Code	Country
Account Name (name as it appears on bank account; must be the same as the institution/company name):	Bank Account Currency <input type="checkbox"/> US\$ <input type="checkbox"/> Other (PLEASE INDICATE)		
Bank Account No. (enter with no punctuation, dots or dashes):	Account Type: <input type="checkbox"/> Checking <input type="checkbox"/> Savings		
For US banks only: (9 digit routing) ACH :		For non-US banks: SWIFT code (8 or 11 characters)	
IBAN code (European Banks): Single Euro Payments Area-(Bank must be SEPA Member)	Sort Code (UK Banks - 6 digits)		
Transit Code (Canadian Banks - 5 digit)	Branch ID (Canadian Banks – 9 digits):		

SECTION 2B INTERMEDIARY / CORRESPONDENT BANK (if applicable)		
Name of Bank :	Address of Bank:	
Bank Account No.: (of beneficiary bank with intermediary bank)	SWIFT Code (8 or 11 characters):	FED WIRE NO. (US BANKS ONLY)

I, _____, certify that I am an authorized signatory of _____ (institution), and confirm that the information above is correct.

Signature: _____



SECTION 3 UN INFORMATION (For UN Women Internal Use only)		
Requesting Person:	Date:	Atlas Vendor No :
First Name / Last Name/Extension	Document Required	
1. Vendor Profile Form	Buyer Name: _____ Buyer Signature: _____ Date: _____	<input type="checkbox"/>
2. Supplier Business Registration Certificate	Office: _____ Regional Office/HQ: _____	<input type="checkbox"/>
3. Evidence of Banking Information – please submit one of the following:		<input type="checkbox"/>
3.1	Copy of bank book or bank statement showing bank name; account number and account holder name which must be identical with vendor name and must be signed to certified true copy	<input type="checkbox"/>
3.2	Certified invoice with banking information as submitted on the vendor form	<input type="checkbox"/>
3.3	Certified letter on banking information issued by own business entity together with a copy of company affidavit (<i>if name is different from signed contract</i>)	<input type="checkbox"/>
3.4	In absence of supporting document on banking detail in 3.1-3.2, information provided by an authorized person with signature certifying that the information is authentic together with a copy of company affidavit is acceptable	<input type="checkbox"/>
Note:	Confirm with your bank and check the box if the bank is a member of the “ Single Euro Payments Area-SEPA which is mandatory for all European bank account holder/company requesting International Payment Transfer via Electronic Funds Transfer	<input type="checkbox"/>
4	Copy of VAT/TAX registration certificate (where applicable)	<input type="checkbox"/>
5	Evidence of women ownership , e.g. share ledger, official registration certificate, or similar document that contains information about the ownership (only applicable if “Yes” box is checked in Section 1)	<input type="checkbox"/>

Pre-requisites for Eligibility
<p>1. By filling and submitting a signed vendor registration form, the Vendor (entity/firm) declares the following:</p> <p>a. Vendor is not in the list of entities/firms or associated with a company or individual, under procurement prohibition by the United Nations, including but not limited to prohibitions derived from the Compendium of United Nations Security Council Sanctions Lists, available at: https://www.un.org/sc/suborg/en/sanctions/un-sc-consolidated-list;</p> <p>b. Vendor is not currently removed or suspended by the United Nations, or other UN agencies (including the World Bank);</p> <p>c. Vendor is not under formal investigation, nor has been sanctioned within the preceding three (3) years by any national authority of a United Nations Member State for engaging or having engaged in proscribed practices, including but not limited to: corruption, fraud, coercion, collusion, obstruction, or any other unethical practice.</p> <p>d. Vendor has not declared bankruptcy, are not involved in bankruptcy or receivership proceedings, and there is no judgment or pending legal action against them that could impair their operations in the foreseeable future;</p> <p>e. Vendor does not employ, or anticipate employing, any person(s) who is, or has been a UN staff member within the last year, if said UN staff member has or had prior professional dealings with the Vendor in his/her capacity as UN staff member</p>



within the last three years of service with the UN, (in accordance with UN post-employment restrictions published in ST/SGB/2006/15, available at: http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=ST/SGB/2006/15&Lang=E;

f. Vendor undertakes not to engage in proscribed practices (including but not limited to: corruption, fraud, coercion, collusion, obstruction, or any other unethical practice), with the UN or any other party, and to conduct business in a manner that averts any financial, operational, reputational or other undue risk to the UN;

g. Vendor abides by the UN Supplier Code of Conduct which sets forth the expectations of all suppliers with whom the UN Women and, in general, all UN agencies do business.

2. In the case that a Vendor's situation changes with regard to any of the above listed statements and provided information, the Vendor shall immediately inform UN Women details of the changes and UN Women will advise on required procedures to re-validate vendor status.

Non-compliance with these requirements will automatically render the Vendor ineligible.

Enquiries can be submitted via email to: procurement.info@unwomen.org

² A legally registered business in any sector at least 51% unconditionally owned, managed and controlled by one or more women.